

FÉDÉRER

le bulletin des psychologues et de la psychologie

n° **86**
novembre
- décembre
2016

ÉDITO

La profession entre crise et cultures

DOSSIERS

Déontologie

1 an après le 13 novembre :
revue de presse & témoignage

Éducation nationale

LES BRÈVES

Pôle emploi : Psychologues du travail, assistants techniques
d'orientation, nous avons notre mot à dire !

Base documentaire Réseau ASCODOCPSY

ADELI : S'inscrire, est-ce si facile ?



SOMMAIRE



ÉDITORIAL
La profession entre crise et cultures **4**
Benoît Schneider

MOT DE LA RÉDACTION
Du changement **5**
Céline Parisot



CONGRÈS

*Appel aux adhérents
en vue du congrès des 3 et 4 février 2017*
Emmanuelle Truong-Minh



ACTIONS

Autisme et démocratie

« *Des Psy pour soigner des jeunes* »
Ne nous trompons pas de combat...

*Psychologues dans le champ de la santé,
une place en voie de (re)connaissance ?*
Gladys Mondière

Conseil national de santé mentale
Jacques Borgy & Benoît Schneider

Démarche de consensus en protection de l'enfance
Céline Parisot

*Tes Entretiens francophones de la Psychologie
La place des psychologues entre crises et cultures*

*Comment se développent compétences et pratiques ?
Comment se tissent les liens interorganisationnels ?*
Emmanuelle Truong-Minh

> *Participer, échanger
lors d'un congrès professionnel*
Cécile Bonney

> *Élaborer et transmettre
sa pratique en congrès professionnel*
Marie Bouteloux

> *L'aventure collective continue...*
Emmanuelle Truong-Minh



RÉGIONS

LORRAINE
Perspectives et avenir **17**

LIMOUSIN
Rencontre **19**

PACA
Déontologie **19**

DOSSIERS



20 DÉONTOLOGIE

Lettre aux adhérents de la FFPP **21**

Règlement de fonctionnement de la CORELI **23**

Délibération et décisions de la CORELI **25**

TRIBUNE LIBRE
Une commission de régulation des litiges, enfin ! **27**
Roger Lécuyer

CNCDP
Appel à candidature **29**



1 AN APRÈS LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE. REVUE DE PRESSE ET TÉMOIGNAGE

CPAM
*Remboursement
de la prise en charge psychologique des victimes* **31**

EMDR
*« Face au stress post-traumatique,
regarder les attentats dans les yeux »* **31**

REGARD
Attentats et médias **32**

RECHERCHE
Quelle sera la mémoire du 13 novembre **32**

PRÉVENTION
« Déradicalisation » : Les psychologues s'engagent ? **33**
Patrick Cohen

MÉDIA
Quand la presse parle des « psy » **34**

RÉSEAUX SOCIAUX
Attentat de Nice : Le cri du cœur d'une psychologue **36**

PSYCHOLOGUE ET APRÈS
« La Psy n'est pas rentrée de Paris » **36**
Céline Parisot & Carole B.

*« Pourquoi j'ai arrêté d'exercer
ma profession de psychologue ? »* **38**
Carole B.



40 ÉDUCATION NATIONALE

- Création du corps des psychologues :
Le décret du 16 novembre* **41**
Caroline Villaret
- Concours de recrutement des psychologues
de l'Éducation nationale* **41**
Commission Éducation FFPP
- Lettre ouverte au nouveau Directeur de Cabinet* **42**
Le groupe des 9



LES BRÈVES

- PÔLE EMPLOI**
*Psychologues du travail, assistants techniques d'orientation,
nous avons notre mot à dire!* **43**
- BASE DOCUMENTAIRE**
Réseau ASCODOCPSY **44**
- CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE**
Lettre ouverte au Président de la République **45**
Collectif des Psychologues UFMICT-CGT
- ADELI**
S'inscrire, est-ce si facile ? **46**
Céline Parisot



FORMATIONS EPEP

- Formations début 2017* **47**



CONFÉRENCES

- APPEA**
*Les troubles du comportement dans l'enfance
séminaire scientifique transdisciplinaire 2017* **48**



AGENDA

- Site FFPP : agenda en ligne & agenda FFPP* **50**



LIBRAIRIE

- LECTURE**
Trop de verres tuent ! **51**
- LECTURE**
Les Médiations aquatiques. Un ailleurs de soi... **53**
- MAGAZINES**
Dans les kiosques - décembre 2016 **54**



FÉDÉRER

Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie
Volume n°86 - novembre - décembre 2016

Directeur de la publication

Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction

Céline Parisot

Comité de rédaction

Jacques Garry,
Gladys Mondière,
Claire Silvestre-Toussaint,
Karin Teepe,
Bruno Vivicorsi.

Relecture

Madeleine Le Garff,
Inès Pelissier,
Véronique Griffiths,
Marie-Françoise Puget,
Marie-Jeanne Robineau.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social

77, Rue Decaen, Hall 10
75 012 Paris

Bureaux

71, Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

Fax : 01 55 20 54 01

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

LA PROFESSION ENTRE CRISE ET CULTURES

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Président de la FFPP

Dans un an se tiendront à Lille les 7^{es} Entretiens de la Psychologie. « Le psychologue entre crises et cultures », telle en sera la thématique (cf. argumentaire p. 13). Le premier appel à communication sera très prochainement diffusé : comme lors des éditions précédentes, la thématique sera déclinée à partir des champs d'exercice des psychologues ; praticiens et chercheurs seront invités à apporter leurs contributions à ces échanges qui interrogeront les relations entre mutations sociétales, mutations de savoirs, mutations des pratiques et mutations professionnelles.

Le présent numéro de *Fédérer*, par plusieurs de ses dossiers ou contributions (attentats, déontologie, autisme...), illustre de façon singulière la thématique choisie.

Notre pays a été, et risque d'être à nouveau, confronté à des événements dramatiques. Comme tous les acteurs étant intervenus, les psychologues ont été mis à l'épreuve dans leur posture professionnelle et

leur identité personnelle, et ils doivent apprendre à construire des réponses adaptées dans un contexte inédit. La presse leur a fait largement place ; on peut y voir l'indicateur de représentations et d'attentes nouvelles les concernant, mais elles doivent se traduire dans des modes de reconnaissance tangibles sur la durée. Des sollicitations institutionnelles, dont les contours restent à travailler et à formaliser, se sont fait jour (cf. expérience initiée à Avignon sur la (dé)radicalisation ; le communiqué, p. 9 : « Des psy pour soigner les jeunes », ne nous trompons pas de combat) : comment y répondre dans une démarche de contribution active aux problèmes collectifs rencontrés et aux formes de reconnaissance de la profession dont elles attestent, tout en étant vigilant aux implications dont elles sont porteuses ?

Les enjeux pointés suscitent et exigent une réflexion sur le haut niveau de formation nécessaire et sur la responsabilisation de la profession. Le passage à une sélection avancée (entre la L3 et le M1), appelée de nos vœux, prendra place prochainement. S'appliquant de façon généralisée, elle va modifier les cultures enseignantes ; elle porte le risque de spécialisations précoces, fragilisant le principe du titre unique d'autant qu'elle apparaît renforcée par des indicateurs de tentative d'influence étatique sur les contenus académiques (cf. communiqué autisme comme exemple). Pilier de la construction identitaire de la profession, le code de déontologie des psychologues est appelé à évoluer dans ses formes de reconnaissance et le débat sur les voies et les modalités de la réglementation peut à nouveau s'ouvrir au plan interorganisationnel ; la FFPP se veut force de proposition pour poser les bases d'un cadre d'échanges renouvelé (cf. dossier déontologie).

Les 3 février prochain se déroulera le Congrès de la FFPP. Ce sera l'occasion pour chaque adhérent, en région et dans les organisations membres, de contribuer à définir nos orientations pour accompagner les mutations de la profession : travailler à partir des « crises », c'est ouvrir la voie d'une nouvelle culture.



MOT DE LA RÉDACTION

DU CHANGEMENT

Céline Parisot

Psychologue, n° ADEL1 : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef de Fédérer

Cela fait maintenant près de 7 ans que je suis à vos côtés régulièrement à travers notre bulletin d'information. J'ai la chance d'avoir croisé le chemin de la Fédération en 2007 où j'ai pu être aux côtés des psychologues de Lorraine en tant que présidente de la coordination. Par la suite, j'ai proposé mes services et j'ai rapidement intégré le Bureau Fédéral. Jeune professionnelle à l'époque, je me sens aujourd'hui prête pour aller un peu plus loin, au service de tous. Mon envie de poursuivre avec vous est donc bien présente et très forte. J'ai vu l'évolution, les difficultés et surtout l'énergie que chacun tente de mettre bénévolement au service de tous. C'est cette énergie et l'impact sur la valorisation de notre profession (beaucoup de sollicitations ministérielles, des médias...) qui m'amènent à ce désir fort d'aller plus loin et de participer à cette aventure Fédérative. Vous verrez dans ce numéro que nous allons procéder à un changement en février 2017. En effet, les mandats de chacun durent 4 ans, le temps du changement arrive. Je serais, je l'espère, toujours présente, et je vous invite à nous rejoindre dans cette aventure fédérative, où chacun, quelque soit son champ d'exercice et ses références théoriques, peut y trouver sa place au regard d'une référence

qui ne fait plus de doute aujourd'hui : le code de déontologie des psychologues.

Le nouveau numéro de Fédérer s'offre à vous. Consultable gratuitement, n'hésitez pas à aller regarder les anciens numéros sur le site. Mine d'informations pour les enseignants comme pour les praticiens. Le regard de la Fédération et toute son action sont lisibles à travers les quelques pages que nous mettons à la disposition de tous. Rejoignez-nous en adhérant, plus nous serons nombreux, plus les possibilités d'ouverture, de lisibilité de la profession et d'unicité deviendront une réalité.

Continuez à nous envoyer vos informations, vos propositions d'articles ou de brèves à l'adresse **celine.parisot@ffpp.net**.

Si vous n'êtes ni adhérents FFPP et/ou ni psychologues, vos informations sur vos associations ou manifestations en lien avec notre profession peuvent intéresser les lecteurs. Le comité de rédaction prendra soin de donner priorité aux propositions liées à l'actualité.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous.



Retrouvez tous les numéros de **Fédérer** sur le site de la FFPP :

 **En version téléchargeable**

(http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=193&view=viewcategory&catid=5)

 **En version blog dans le menu dédié à Fédérer**

(http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=13&Itemid=125)

 **Numéros de l'année 2016 disponibles en liseuse PDF sur le site ISSUU : <https://issuu.com/ffppsy>**



CONGRÈS

Les 3 & 4 février 2017

APPEL AUX ADHÉRENTS EN VUE DU CONGRÈS DES 3 ET 4 FÉVRIER 2017

Emmanuelle Truong-Minh

Psychologue, n° ADELI : 91 93 02 97 6
Secrétaire Générale de la FFPP

Le congrès de la FFPP est un rendez-vous essentiel pour la vie institutionnelle de l'organisation. Il permet, tous les 4 ans, d'élaborer et de définir la politique générale que la FFPP se donnera pour objectif de mettre en œuvre, à travers les actions de son Bureau Fédéral, de son Bureau Fédéral Élargi et des Bureaux des coordinations régionales qui la composent.

Ce temps de rencontre, cadré et formalisé dans les textes, est un temps d'échanges et de débats qui structurent la FFPP et participent du fonctionnement démocratique de l'ensemble de ses instances. Tout adhérent FFPP peut, par l'intermédiaire des représentants élus (Coordinations régionales par exemple), faire état de motions qu'il souhaiterait voir discutées lors de ce congrès. Toutes les instances internes sont également appelées à faire des propositions écrites qui pourront être mises au débat lors de cette journée et demi de travail.

Le congrès correspond également à un temps de bilan et de transition. En effet, le Bureau Fédéral actuel terminera son mandat (2013-2017) et un appel à candidature est ouvert pour constituer un nouveau bureau (mandat 2017-2021) qui est l'organe exécutif de la FFPP. Le Bureau Fédéral, élu au Conseil d'Administration Fédéral du 4 février qui sera en enchaînement du congrès, réalisera son mandat sous la nouvelle présidence (élection au congrès, un appel à candidature est également ouvert).

APPEL À CANDIDATURES : PRÉSIDENTE FFPP

La présidence de la FFPP attend ses candidats. Il s'agit

d'un poste à responsabilités au sein de la FFPP qui peut se décliner de diverses façons. Il est nécessaire pour candidater d'avoir une bonne connaissance de la FFPP, des valeurs qu'elle porte depuis sa création et du fonctionnement de ses instances. Ce mandat demande de la disponibilité et du travail mais il est également source d'enrichissement sur de nombreux plans. Il amène à rencontrer et débattre avec de nombreuses autres instances et personnalités de la profession.

Postuler à la présidence de la FFPP est un acte d'engagement fort et militant.

La charge peut se porter seul(e) ou en co-présidence. Dans ce cas, l'un des co-présidents doit forcément être psychologue praticien, l'autre enseignant-chercheur en psychologie.

La présidence de la FFPP assure la mise en œuvre de la politique votée en CAF sur la base des orientations du Congrès, elle est le garant des valeurs que nous portons et défendons collectivement. Nous ne pouvons décliner ici qu'une petite partie des missions de la présidence ; elles sont parfois à inventer, parfois à remanier en fonction des défis que notre profession et la discipline doivent relever chaque jour dans la société.

Les fonctions essentielles sont les suivantes :

- Représentation de la FFPP auprès des pouvoirs publics et des instances de tutelle,
- Garant des options fondamentales choisies par la FFPP, votées en CAF,
- Garant du lien avec les organisations internationales de psychologues et de psychologie dont l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues),

- Responsable de la mise en œuvre de la politique générale de la FFPP avec le (Bureau Fédéral) BF,
- Représentation auprès des autres organisations de psychologues, ce qui comprend la mise en place des liens partenariaux, leur animation et leur maintien,
- Porteur de la dynamique interne de la FFPP,
- Garant du fonctionnement des instances internes de la FFPP,
- Garant de l'ensemble des dossiers dans lesquels la FFPP intervient, et ce quel que soit le champ concerné. Cette fonction est assurée en lien avec membres FFPP qui sont en connaissance des enjeux et problématiques du dossier,
- Animation et coordination du BF, du BFE (Bureau Fédéral Élargi) et du CAF de la FFPP.

APPEL À CANDIDATURES : BUREAU FÉDÉRAL

Tout membre psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) de la FFPP peut porter candidature pour être membre du Bureau Fédéral. Au sein du Bureau, l'organisation et les missions de chacun se décident collectivement et en fonction des compétences et des souhaits d'engagement de chaque personne. Le Secrétaire Général et le Président coordonnent les initiatives au sein du Bureau Fédéral et en assurent conjointement la dynamique et le fonctionnement.

S'engager au Bureau Fédéral est également un acte militant fort. Cela demande une disponibilité certaine mais le travail en équipe procure également un grand plaisir. Le BF décide des actions qu'il va mener pour mettre en œuvre la politique de la FFPP élaborée en CAF. Les missions sont donc riches et variées et peuvent se décliner sur différents axes :

- Promotion de la dynamique interne de la FFPP notamment liens forts avec les Régions et les Associations membres.
- Organisation, soutien et encadrement du travail du siège de la FFPP et des prestataires de la FFPP.
- Gestion du budget de la FFPP.
- Actions partenariales avec les psychologues en dehors de la FFPP (autres associations, petits collectifs, individuels...).
- Actions de communication en interne comme en externe (dont l'édition du Bulletin Fédérer).
- Actions organisationnelles (BFE, CAF, EFPA).
- Gestion courante des dossiers et liens ministériels sur les grands champs.
- Dynamique et coordination des EPEP, des EP tous les 2 ans, des journées d'étude.
- Liens avec l'ACE (Association CoFraDeC EuroPsy)

et la CNCDP (Commission Nationale Consultative du Code de Déontologie des Psychologues)...

POUR CANDIDATER ?

- Toute personne adhérente et à jour de sa cotisation, psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se porter candidat pour être membre du Bureau Fédéral.
- Les étudiants en master ne peuvent candidater. Il est souhaitable d'avoir une expérience professionnelle et associative significative pour remplir cette fonction.
- Pour le BF : les candidatures doivent prendre la forme d'un curriculum vitae (avec n° ADELI pour les praticiens) et d'une profession de foi indiquant l'engagement pour la mandature 2017-2021.
- Pour la présidence : les candidatures devront comprendre un curriculum vitae (avec n° ADELI pour les praticiens), une profession de foi indiquant l'engagement et le programme proposé pour la mandature 2017-2021.

Les candidatures sont à faire parvenir au siège avant le 31 décembre 2016 : siege@ffpp.net, en doublant l'envoi à e.truongminh@gmail.com et benoit.schneider@univ-lorraine.fr.

L'ensemble des membres du CAF recevra les professions de foi un mois avant la tenue du CAF pour examen.

MOTIONS POUR LE CONGRÈS

Le temps d'envoi des motions est passé mais le texte présente ici l'intérêt de ce temps fort pour que chacun puisse bien comprendre le fonctionnement global de la fédération.

Dans le fonctionnement associatif, l'écriture des motions (ou des vœux et des amendements) correspond à un temps d'impulsion de la dynamique démocratique interne. Les motions portent la mise en tension des valeurs et principes qui nous animent en tant que collectif.

Elles peuvent renvoyer à des demandes de changements dans les orientations que la FFPP s'engagerait à mettre en œuvre dans la mandature à venir. Elles reposent sur les orientations historiques de la Fédération mais peuvent actualiser, décliner les fondamentaux et les actions ou l'organisation de la FFPP au regard des enjeux actuels que la discipline et la profession rencontrent. Elles peuvent permettre d'améliorer, de moduler, d'adapter notre fonctionnement et ouvrir des déclinaisons nouvelles de valeurs pour une mandature.

Tout adhérent de la FFPP a eu la possibilité de déposer des motions, en s'adressant aux coordinations régionales ou aux bureaux des associations membres de la FFPP. Les motions sont de deux sortes : motions d'orientation ou motions statutaires. Elles peuvent être couplées ; une motion d'orientation peut avoir pour conséquence une nécessité de modification statutaire.



COMMUNIQUÉ ET PÉTITION

AUTISME ET DÉMOCRATIE

Le 13 octobre dernier, 94 députés ont déposé une « Proposition de résolution invitant le Gouvernement à promouvoir une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé ». Par cette résolution, ils proposent donc de faire voter par l'Assemblée « une résolution encourageant le Gouvernement français à agir dans le sens des conclusions de la HAS (Haute Autorité de Santé) afin de promouvoir une prise en charge effective de l'autisme dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui en sont atteintes ».

Dans ce cadre, et entre autres, elle invite le Gouvernement français :

- à actualiser d'urgence le contenu de toutes les formations des filières professionnelles et académiques intervenant auprès des personnes autistes afin de les mettre en conformité avec l'état de la science internationale (proposition 10) ;
- à faire reconnaître sans aucune réserve et officiellement, par la Fédération française de psychiatrie, les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM (Agence Nationale des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux) afin qu'elle renonce officiellement au packing, à la psychanalyse et à toutes les approches maltraitantes (proposition 14) ;
- à fermement condamner et interdire les pratiques psychanalytiques sous toutes leurs formes dans la prise en charge de l'autisme car n'étant pas recommandées par la HAS (proposition 16).

La FFPP ne peut que réagir au glissement qui s'opère ici incidemment.

Il relève des missions de la HAS de « définir des recommandations de bonne pratique clinique, des recommandations de santé publique, des études médico-économiques, des guides de prise en charge, à destination des professionnels et des patients. » Les

recommandations de la HAS concernant l'autisme, publiées en 2012, avaient suscité un débat important au sein de la communauté des psychologues et au-delà, chez tous ceux qui s'intéressent et s'inquiètent de la prise en charge proposée aux enfants souffrant de troubles autistiques. A la lecture de ses conclusions, d'aucun s'était alors interrogé sur le respect de l'impartialité que requièrent ses missions.

La défense de la pluralité des approches dans la recherche, l'enseignement et la prise en charge des patients est au cœur des valeurs de la FFPP.

Notamment dans le champ de l'autisme où le spectre psychopathologique et clinique est si large, la seule position déontologique défendable est de conserver une réserve a priori sur ce qui aidera l'enfant. En soutenant les différentes approches dans leur diversité épistémologique, et dans la manière dont les professionnels, y compris les psychologues, seront formés, et dans les pratiques telles qu'elles seront proposées aux enfants et à leur famille, c'est bien le respect de la question psychique comme droit inaliénable qui anime la position de la FFPP. C'est en ce sens que la FFPP contribue à l'actualisation du travail de la HAS.

Que des députés envisagent par la loi d'interdire la référence à une orientation théorique et une pratique spécifique inquiète. Cependant notons que le Ministère de l'enseignement supérieur a fixé par arrêté du 4 février 2014 la liste des mentions de master de psychologie permettant l'accent au titre réglementé de psychologue. Parmi ces mentions figure « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ». L'obtention du titre de psychologue est l'une des voies d'accès au titre de psychothérapeute, lui aussi réglementé. Interdirait-on par la loi des pratiques professionnelles reconnues par cette même loi ? Cherchez l'erreur.

Au final, que des députés s'appuient sur les recommandations de la HAS pour mettre en danger la liberté académique, le nécessaire débat qui préside à toute élaboration et diffusion de connaissances scientifiques et la diversité des pratiques fondées sur celles-ci, touche aux fondements même de la démocratie.

La FFPP invite toutes les parties qui se reconnaissent dans ces interrogations.

PÉTITION

Cette pétition, pour la pluralité des approches, a reçu le soutien de 6000 signataires et a été remise au député Denys Robiliard, le 8 décembre 2016. Elle a permis, avec d'autres, et grâce à la mobilisation des députés socialistes et communistes, le rejet de la proposition du député D. Fasquelle.



COMMUNIQUÉ

« DES PSY POUR SOIGNER DES JEUNES ». NE NOUS TROMPONS PAS DE COMBAT...

Les psychologues, étudiants et professionnels, ont fortement réagi à l'article publié par le Parisien le 27/10/2016, « Sécurité sociale : bataille des psy pour soigner les jeunes », notamment sur les réseaux sociaux.

Au-delà des maladroites, des méconnaissances évidentes (notre titre, Bac+ 5, est validé par la loi depuis 1985) et des choix rédactionnels, renforcés par des défenses catégorielles de certains syndicats de médecins libéraux, de quoi s'agit-il ?

Madame Delaunay, députée PS de Gironde, propose un dispositif test, dont les modalités restent à définir, pour prendre en charge les jeunes de 6 à 21 ans présentant des troubles psychiques. Ces troubles (phobies scolaires, passage à l'acte adolescent, angoisses identitaires...), pour la plupart, ne sont pas du ressort de la médecine ou de la psychiatrie et les jeunes pourront ainsi être orientés par un médecin vers les psychologues. Les parents, les enseignants et les éducateurs ne s'y trompent d'ailleurs pas, qui orientent d'eux-mêmes les enfants vers un psychologue. Les délais de réponse du service public incitent les parents à se tourner vers le libéral, quand ils en ont les moyens, puisque les consultations ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale.

Depuis une vingtaine d'années, des rapports dénoncent une mauvaise répartition de l'offre de soins sur le territoire, les déserts médicaux ne permettent pas

une réponse suffisamment bonne aux usagers et en particulier aux enfants qui peuvent attendre plusieurs mois avant d'avoir une réponse. Il ne s'agit donc pas de brader la santé des enfants, mais d'offrir une réponse dans des délais raisonnables avec des professionnels formés sur les questions du développement de l'enfant et du fonctionnement psychique normal et pathologique. Les psychiatres sont nombreux, certes, en libéral notamment, mais concentrés dans certaines zones géographiques, urbaines pour la plupart.

Les psychologues travaillent depuis longtemps de concert avec les psychiatres pour la prise en charge de la maladie mentale et de la souffrance psychique. Les uns et les autres savent pertinemment s'adresser mutuellement les patients selon les besoins, chacun dans sa spécificité professionnelle.

Il s'agit ici pour les psychologues de pouvoir proposer une réponse aux jeunes dans un dispositif d'expérimentation.

La FFPP salue l'initiative de Mme Delaunay, qui reconnaît ainsi le travail et la compétence des psychologues, et souhaite être force de proposition dans ce dispositif expérimental.

Beaucoup de réactions ont parcouru les réseaux sociaux et les réseaux de professionnels. Entre autres réactions, voici celle de la FENEPSY (Fédération Nationale des Etudiants en Psychologie) qui, choquée de la position du Syndicat des Médecins

Libéraux, s'exprime à travers un communiqué le 31 octobre. Retrouvez également le message de soutien de l'OFFPN.

POINT DE VUE DE LA FENEPSY

Le 24 octobre 2016, le SML (Syndicat de Médecine Libérale) au travers d'un communiqué de presse souhaite alerter les députés ayant adopté l'article 40 du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale de 2017 (PLFSS 2017).

Dans les faits, cet article prévoit la mise en place d'une expérimentation qui « donnera lieu notamment à une prise en charge financière de consultations réalisées par des psychologues cliniciens libéraux », et ce afin d'améliorer le repérage de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans et organiser leur prise en charge.

La FENEPSY se réjouit que le gouvernement ainsi que le Ministère de la Santé prennent enfin en compte la pertinence et les compétences professionnelles des psychologues.

Cependant, nous sommes tous choqués et surpris de la réaction du SML qui dénonce cette expérimentation sur deux points :

- Brader la profession médicale et la place occupée par le psychiatre « au détriment » du psychologue.
- Que les fonds d'intervention régionaux (FIR) ne devraient financer que des professionnels de santé.

Il est étonnant de voir la position défendue par le SML qui rentre en totale contradiction avec la relation de travail entre psychologue-psychiatre où échange et collaboration sont maîtres mots.

En effet, le SML au travers de ce communiqué de presse, place les psychiatres et la psychiatrie dans une position de supériorité alors que la prise en charge thérapeutique préconise un travail en collaboration sur des compétences propres.

Il est par ailleurs désolant d'observer la réaction du SML tandis que de nombreux experts s'accordent pour dire que la formation médicale a perdu une certaine approche humaine, approche propre à la formation en psychologie qui enseigne empathie et accompagnement de la personne.

De cette manière, nous souhaitons rappeler que l'expérimentation proposée par le Projet de Loi

de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS 2017), prévoyant l'expérimentation du remboursement des consultations de psychologues et ce dans le cadre de la prise en charge et le suivi de jeunes de 11 à 21 ans est une position défendue depuis 2013 par la FENEPSY.

Nous souhaitons donc sensibiliser le SML à la position qui est la sienne où la formation et la place du psychiatre ne sont pas bradées au bénéfice de « non-professionnels de santé ».

Par ailleurs, nous rappelons enfin que la plupart des diagnostics établis sur la population dite « jeune » est réalisée par des psychologues, notamment dans les BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire), les S(I)UMPPS (Service (Inter-)Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) et par des psychologues scolaires.

Ainsi, nous proposons au SML une rencontre afin de dialoguer et de travailler ensemble sur cette expérimentation pour que cela aille dans le meilleur sens pour les patients que nous traitons tous ensemble.

POINT DE VUE DE L'OFFPN

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFFPN) a manifesté son soutien à la FFPP à travers ce message :

« Suite aux propos du SML en réaction au PLFSS 2017, l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFFPN) ne pouvait rester passive. Outre notre spécialisation en neuropsychologie qui oriente nos pratiques, ce qui fonde notre profession prend corps autour de notre identité commune de psychologue.

Dans des situations où notre statut et nos pratiques professionnelles sont mises en question, il nous apparaît important de marquer notre unité. Nous saluons votre réactivité, et avons donc relayé votre communiqué (ainsi que celui du SNP) sur notre forum professionnel et sur notre page Facebook. Par ce message, nous tenions à vous informer du soutien de l'OFFPN dans cette démarche et de notre disponibilité pour participer à d'éventuelles actions futures en ce sens.

Bien cordialement,

Grégoire Wauquiez et Sandrine Chicherie, pour la présidence de l'OFFPN »

Les messages de soutiens à la FFPP ont également été nombreux sur Facebook, n'hésitez pas à rejoindre la communauté sur [f](https://www.facebook.com/ffppsy/) <https://www.facebook.com/ffppsy/>

Plan bien être et santé des jeunes : http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_-_novembre/06/9/Plan_BienEtreJeunes_29novembre2016_674069.pdf

Précisions : les 3 régions concernées par l'expérimentation en 2017 seront l'Ile-de-France, les Pays de la Loire et le Grand Est.

UNE PLACE EN VOIE DE (RE)CONNAISSANCE ?

Gladys Mondière

Membre du Bureau Fédéral de la FFPP
Chargée de mission Santé
N°ADELI : 59 93 28 01 0

La loi de modernisation de notre système de Santé promulguée en janvier 2016 a indéniablement fait bouger les lignes pour les psychologues et la psychologie dans le champ de la santé. En réintroduisant la dimension psychologique, cette loi reconnaît aux usagers une prise en charge « autre » de la maladie, sous l'angle des sciences humaines, de l'individu dans son vécu subjectif de la maladie. D'une certaine manière, également, le projet de psychologie (article L. 6143-2) vient renforcer la prise en compte des aspects psychologiques.

Le 10 octobre, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a installé le Conseil National de Santé Mentale, sous la Présidence d'Alain Ehrenberg. La FFPP, avec le SNP, ont été invités à participer aux travaux.

Quatre axes de travail ont été retenus, sous forme de groupes de travail :

- L'élaboration d'outils pour faciliter la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale inscrits dans la loi de modernisation de notre système de santé.
- Le bien-être des enfants et des jeunes
- La prévention du suicide ;
- Le suivi des personnes en situation de grande précarité.

La FFPP s'est inscrite dans les groupes de travail concernant la précarité et la mise en œuvre des projets territoriaux de santé. Ce dernier est coordonné par Michel Laforcade, dont le rapport vient d'être remis à la ministre.

Les psychologues n'ont jamais autant été cités dans un rapport que dans celui-ci.

Il est proposé, dans un des chapitres, de redéfinir les rôles et les missions des psychologues. En ce qui concerne l'évolution des pratiques et des formations professionnelles, Michel Laforcade préconise un module de formation concernant la législation hospitalière (page 72). L'accueil de nouveaux patients est évoqué dans les missions à clarifier du psychologue (page 75), même si la formule retenue n'est pas aussi percutante que la 25^e recommandation du rapport Robiliard. Des possibles

à retenir comme autant d'ouvertures de réflexions sur l'évolution de notre profession à l'hôpital. Les psychologues, dans leur pratique, font évoluer depuis longtemps déjà la prise « en soin » du patient. Dans un véritable travail d'équilibriste, de l'accompagnement à l'IVG jusqu'à celui de fin de vie, le psychologue tente de trouver une juste place entre l'actualité contemporaine et le sujet, dans son désir... Nos pratiques se sont, de fait, adaptées dans cet accompagnement si singulier en constante évolution.

La députée, Michèle Delaunay, propose une expérimentation à propos de la prise en charge des jeunes (6-21 ans) en souffrance psychique, orientés par le médecin scolaire ou généraliste vers des psychologues en consultations remboursées par la Sécurité Sociale. Indépendamment du tapage fait par le Syndicat National des Médecins Généralistes, auquel la FFPP a répondu dans un communiqué, cette proposition reconnaît clairement le psychologue comme un professionnel dans la prise en charge de la souffrance psychique.

Par ailleurs, dans la suite du mouvement des psychologues devant le Ministère de la Santé, le 6 octobre 2016, la DGOS, et son nouveau représentant, Mathias Albertone, reprennent les négociations à propos de la structuration de la profession. Une réunion avec les syndicats représentatifs est prévue mi-décembre.

Autant d'indices positifs pour la profession que nous souhaiterions, bien évidemment, voir se concrétiser dans une reconnaissance salariale, dans le cadre des négociations PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui sont en cours à la DGOS avec les organisations syndicales...

Encore une fois, à suivre.

Formation EPEP : « Projet de psychologie »

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-psychologue-a-l-hopital-projet-de-psychologie>

Rapport Lafotcade

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_rapport_laforcade_mission_sante_mentale_011016.pdf

COMMUNIQUÉ SNP – FFPP

CONSEIL NATIONAL DE SANTÉ MENTALE

Jacques Borgy
Secrétaire général du SNP

Benoît Schneider
Président de la FFPP

Dans la droite ligne de la loi de modernisation de notre système de santé qui a dans son article 69 reconnu la place des psychologues dans la santé mentale, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a installé le lundi 10 octobre 2016 le Conseil national de santé mentale (Cnsm).

La FFPP et le SNP sollicités par la ministre pour intégrer ce Conseil pour représenter la profession saluent l'intérêt d'une telle démarche en matière de politique publique et affirment leur volonté d'y contribuer.

La ministre a précisé que l'objectif du Cnsm est de développer une approche globale et transversale des enjeux de la santé mentale, pour mieux prévenir les troubles psychiques et psychiatriques et mieux accompagner ceux qui en souffrent.

Ce Conseil est présidé par Alain Ehrenberg, sociologue et directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), où il est notamment coordinateur du projet interdisciplinaire Nouvelles approches du soin en psychiatrie : regards cliniques et sociologiques (2013-2016).

La ministre a fixé, pour le CNSM, quatre axes de réflexion prioritaires :

- l'inscription de santé mentale dans les territoires (en continuité du rapport Laforcade). Un projet de décret sera soumis à concertation d'ici la fin de l'année civile ;
- la santé mentale des enfants et des jeunes ;
- la réduction des risques du suicide ;
- la santé mentale des personnes en grande précarité.

La FFPP et le SNP tiennent à souligner l'importance de la place des psychologues dans la santé mentale et le fait que l'ensemble des champs et secteurs professionnels concernés doivent être impliqués dans une telle approche (éducation, justice, santé, travail, ...).

Le SNP et la FFPP représenteront les psychologues au sein du Conseil national de santé mentale dans un souci de concertation et de travail commun entre nos organisations.

SOLLICITATION DU MINISTÈRE

DÉMARCHE DE CONSENSUS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Céline Parisot
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef de Fédérer

La FFPP a été sollicitée par le Ministère des Familles de l'Enfance et des Droits des Femmes. Cette sollicitation s'inscrit dans le cadre d'une démarche de consensus en Protection de l'Enfance en vue de préconisations sur la faisabilité d'un référentiel national transversal à destination des professionnels du champ de l'Enfance. L'objectif sous-jacent est de soutenir l'évaluation des situations des mineurs et de leur famille en danger ou risque de danger, dans la phase initiale comme dans le parcours de prise en charge.

Un petit groupe s'est formé pour répondre à cette

attente dans un délai assez bref. Nous tenons à souligner les nombreux dossiers sur lesquels la FFPP a répondu présente cette année. Nous sommes vigilants aux réponses apportées à ces diverses sollicitations, celles-ci ont de plus en plus de poids et de visibilité et sont toujours réalisées avec le souci de valoriser notre profession et de correspondre aux valeurs de notre fédération.

ÉVÉNEMENT

LA PLACE DES PSYCHOLOGUES ENTRE CRISES ET CULTURES

7^{ES} ENTRETIENS FRANCOPHONES DE LA PSYCHOLOGIE

Les Entretiens de la Psychologie : Lille, Université Villeneuve d'Ascq – Lille 3
À mettre dans vos agendas ! Du 19 au 21 octobre 2017

C'est en direction des personnes, des groupes ou des institutions en situation de crise que le psychologue intervient. Toute crise peut être comprise comme une rupture soudaine de l'équilibre ou une phase d'instabilité d'un système qui permet d'évoluer vers de nouveaux états potentiels. C'est dans cet espace d'instabilité que le psychologue va inscrire son intervention, pour permettre au sujet de rester maître de son « autonomie psychique » au sein de ses groupes d'appartenance (familial, amical, professionnel, institutionnel, etc.). Par ailleurs, la culture rend compte des contextes d'où émerge la crise, peut lui donner forme, en même temps qu'elle peut offrir un puissant levier d'intervention.

Connaissances, manières de penser et d'agir, productions technologiques et artistiques, valeurs partagées, signes et dispositifs d'appartenance, les composantes de la culture sont plurielles. Le corps de connaissances et les modèles d'intervention du psychologue sont par définition des productions culturelles, enracinées sur des terrains théoriques plus ou moins compatibles. Comment alors le psychologue peut-il et doit-il prendre en compte ces différentes facettes de la « culture », lorsqu'il est confronté au(x) sujet(s) en contexte de crise, au sein d'une société qui se définit elle-même comme « en crise » ? Le durcissement actuel du climat social contribue à nous faire obligation de repenser nos modes d'actions, de prévention, d'intervention et de

recherche. Comment le psychologue peut-il définir, construire, co-construire ses interventions lorsque les mutations culturelles, scientifiques et technologiques que nous traversons produisent une « crise » de nos savoirs, de nos savoir-faire et de nos savoir-être ?

L'ambition de ces septièmes Entretiens francophones de la Psychologie est de promouvoir la réflexion commune et de permettre de tracer des pistes pour l'avenir.

Quatre champs d'exercice de la psychologie sont traditionnellement visés lors de ces Entretiens : éducation, santé, travail, justice. Chacun de ces champs pourra accueillir des contributions relatives à différents axes, représentant autant de questions vives des évolutions culturelles où s'inscrit la dynamique de la psychologie contemporaine. On pense, par exemple mais de façon non exhaustive, aux nouvelles technologies, à la question des migrations et de l'interculturel, à la redéfinition des espaces, aux phénomènes de radicalisation, ou au dialogue entre des approches de cultures épistémologiques différentes.

Tarifs

Adhérents FFPP : 150 € pour les 3 jours.

Non adhérents : 400 € les 3 jours ou 200 € la journée.

Étudiants : 50 € les 3 jours.

Vous retrouverez dès le mois de janvier 2017 toutes les informations sur le site de la FFPP : <http://ffpp.net>

7^{es} ENTRETIENS
FRANCOPHONES
DE LA PSYCHOLOGIE

LILLE
19 > 21
OCT.
2017

LA PLACE DES PSYCHOLOGUES
ENTRE CRISES ET CULTURES

PARTENARIAT ET RETOUR D'EXPÉRIENCE OFPN ET FFPP

COMMENT SE DÉVELOPPENT COMPÉTENCES ET PRATIQUES ? COMMENT SE TISSENT LES LIENS INTERORGANISATIONNELS ?

Emmanuelle Truong-Minh

Psychologue

Secrétaire Générale de la FFPP

La route de la FFPP croise souvent celle d'autres associations. Depuis plusieurs années, la FFPP échange régulièrement avec l'OFPN (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie), dès leur création en 2014 mais, déjà avant, avec l'ARNPN (Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie). Dans *Fédérer* n° 84, nous annonçons le CNNC2 (Congrès National de Neuropsychologie Clinique), colloque organisé par l'OFPN et qui a eu lieu en octobre dernier. La FFPP salue particulièrement l'esprit qui anime ces journées et permet de mettre en lumière les réflexions issues des pratiques de terrain. L'évolution de nos pratiques, la transmission de nos savoirs et de notre déontologie appliquée aux problématiques de terrain passent par ce type d'initiatives. Elles renforcent la cohésion et la visibilité de notre profession, vivante, multiple et engagée sous de nombreuses formes auprès des publics fragilisés. Deux collègues, membres du CPCN, qui est une des organisations adhérentes à la FFPP, étaient au CNNC2. Elles ont accepté de nous faire retour ici de leur expérience : l'une, jeune professionnelle a tenu le stand FFPP, l'autre comme communicante sur le congrès.

PARTICIPER, ÉCHANGER LORS D'UN CONGRÈS PROFESSIONNEL

Cécile Bonney

Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie

Adhérente CPCN - Atlantique

Les 14 et 15 octobre derniers avait lieu la 2^e édition du Congrès National de Neuropsychologie Clinique. Forte d'une première expérience toulousaine positive en 2012 avec mes yeux d'étudiante de l'époque, le déplacement, nîmois cette fois-ci, était à réitérer.

UNE CLINIQUE PRATICO-PRATIQUE

Sorti des bancs universitaires, alliant la théorie à la pratique, le psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie clame depuis longtemps son désir d'échanges cliniques, de partage d'outils spécifiques entrant directement dans sa pratique au quotidien. Le Congrès a su concrétiser avec succès les réponses aux besoins et attentes de ces professionnels en proposant des interventions enrichissantes et suscitant l'intérêt de tous. Force de diversité avec des intervenants praticiens couvrant l'ensemble des grands domaines d'intervention de la profession : pédiatrie, gérontologie, psychiatrie,

psychopathologie, neurologie, etc il y en avait pour tous les goûts.

Ce slalom entre les différents symposiums et ateliers permettait une mise à jour de nos connaissances, une réactualisation, voir un renforcement, mais également parfois une simple découverte de champs d'exercices loin des nôtres.

DES RENCONTRES, DES ÉCHANGES

Mais au-delà d'un partage privilégié d'un exercice spécialisé, la psychologie clinique surplombe même notre spécialité « neuropsychologique » et une force de ce congrès est d'octroyer à la profession un temps de rassemblement ouvert exclusivement aux psychologues. Cette belle rencontre a permis certes des échanges sur un champ de compétence particulier, sur des outils spécialisés mais également sur notre profession : psychologue avant tout ! Au travers des questionnements généraux, le

psychologue est heureux ici de retrouver collègues et amis pour partager sa vocation, mais aussi ses craintes et espoirs, ses idées, projets, propositions, ...

FÉDÉRER, RASSEMBLER

Pour cette 2ème édition, ma casquette d'étudiante n'est plus de mise et c'est celle de psychologue clinicienne qui se glisse désormais dans mon bagage. Membre de la FFPP et secrétaire du CPCN-A, c'est au travers de ces diverses activités que j'ai animé le stand de la FFPP durant le CNNC.

Le sentiment général qui ressort de mes multiples échanges, c'est un grand intérêt et un fort respect

pour notre Code de Déontologie, une volonté d'unification au sein de la profession. Malgré nos champs d'expertises et de pratiques semblant lointains, nous fédérons autour de mêmes codes et valeurs. Les exemplaires papiers de notre Code se sont écoulés plus vite que le café en pause de colloque !

Outre la plaisanterie, la conclusion générale que je retiens de ma 2ème expérience au Congrès, est une problématique commune et un désir commun à l'ensemble de la profession : faire un, cela au-delà des spécialités de chacun, vers une psychologie intégrative soucieuse de son avenir.

ÉLABORER ET TRANSMETTRE SA PRATIQUE EN CONGRÈS PROFESSIONNEL

Marie Bouteloux

Psychologue clinicienne spécialisée en Neuropsychologie
Centre Ressource Bipolaire Sud Aquitain, Clinique Château Caradoc (Bayonne)

Les membres du comité scientifique du CNNC2 nous ont donné l'opportunité de pouvoir présenter nos travaux à nos pairs lors d'un symposium sur les troubles bipolaires, que nous leur avons soumis. Cette aventure a été très enrichissante à plusieurs niveaux.

Celle-ci a commencé au printemps dernier, moment où nous avons reçu les dates de soumission pour les communications scientifiques qui constitueraient le programme de ce congrès, avec pour thématique prédominante les stratégies de prise en charge en neuropsychologie clinique.

Ce thème correspondait bien à notre actualité puisque nous venions de terminer l'élaboration d'un programme de remédiation cognitive et fonctionnelle spécifique aux patients souffrant de troubles bipolaires et l'avons mis en œuvre dans plusieurs centres experts bipolaires français. Nous nous trouvions donc tout à fait dans cette thématique. Mais nous souhaitions aussi aller plus loin et expliquer le chemin de réflexion que nous avons emprunté pour aboutir à la création d'un tel

programme, issu des problématiques rencontrées en pratique clinique. Avec Mathilde CARMINATTI (Paris) et Aurélie RAUST (Créteil), nous nous sommes donc lancées et avons proposé au comité scientifique une communication sous le format d'un symposium.

L'avantage de ce format était de pouvoir proposer trois présentations qui racontent une histoire, qui implique donc en amont des questionnements, des échanges, une réflexion à plusieurs pour pouvoir la co-construire et ainsi réaliser un travail cohérent, abouti. Cela a créé une véritable dynamique de travail et de soutien entre nous, très bénéfique car permettant de faire émerger des pistes d'études pertinentes.

Au-delà du format choisi, l'élaboration d'une communication scientifique nécessite également de se replonger dans l'actualité scientifique, de réaliser une revue de la littérature, bref de sortir de la zone de confort de l'activité clinique du quotidien. Pour autant nos compétences complémentaires nous ont permis de nous répartir le travail de manière assez intuitive, sans nous mettre en difficulté.



Puis est enfin arrivé le moment de soumettre au regard de nos collègues l'aboutissement de ce travail. Ce moment, certes très intense sur le plan émotionnel, a été extrêmement enrichissant de par les questions qu'il a pu susciter dans l'auditoire. Ces questions, ces suggestions, le croisement de tous ces regards, nous ont finalement permis de réfléchir autrement et d'envisager d'autres possibilités, notamment sur le plan méthodologique, pour approfondir nos études ou pour développer de nouvelles pistes de recherche très prometteuses. Les

sollicitations par nos collègues, en dehors du temps alloué à notre communication, ont également été pourvoyeuses de nombreux échanges de pratiques très intéressants.

Sur un plan plus personnel, cet exercice a mis en exergue des ressources et des compétences dont je n'avais pas vraiment conscience et suscité en moi, contre toute attente, malgré l'anxiété générée, l'envie et le plaisir de poursuivre le travail que nous avons initié lors de ce CNNC.

L'AVENTURE COLLECTIVE CONTINUE...

Emmanuelle Truong-Minh

Psychologue
Secrétaire Générale de la FFPP

La FFPP s'engage quotidiennement pour les psychologues et pour la discipline. Sur les questions concernant la pratique de la neuropsychologie, la FFPP a en son sein une association membre fondatrice : le CPCN - Collège des Psychologues cliniciens spécialisés en Neuropsychologie (avec des lieux de rencontres sur Paris et sur Bordeaux : voir <http://www.cpcn.fr>) et une commission interne (chargés de mission Stéphane SOURY et Marie-Christine GELY-NARGEOT). Toutefois, dans ce domaine comme sur de nombreux autres dossiers, la FFPP privilégie des partenariats de travail qui permettent d'élargir les points de vue. Il s'agit de tresser, de tenir ensemble et commun, ce qui nous anime dans notre clinique sans reculer devant la complexité des approches et des courants.

En 2015, l'OFPN avait sollicité le CPCN et la FFPP pour participer à la réflexion qu'il avait initiée sur les stages en neuropsychologie, et une contribution CPCN - AEPU (Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités) - FFPP avait pu être remise. Cette année, c'est la FFPP qui a sollicité l'OFPN afin d'aider à la réalisation d'une veille sur la profession et les pratiques en neuropsychologie en Europe. En effet, l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations) dont la FFPP est le représentant pour la France, réalisait une enquête comparative de manière à obtenir une photographie de la formation en neuropsychologie, du statut des psychologues spécialisés en neuropsychologie et de leurs pratiques de terrain dans chaque pays de l'EFPA. Il paraissait tout à fait pertinent de faire appel à l'OFPN dont les enquêtes de terrain ont permis sur les dernières années d'avoir un état des lieux de la neuropsychologie en France sur plusieurs axes (<http://ofpn.fr/travaux-de-lofpn/>). La contribution française a donc été rendue il

y a quelques jours en ayant réuni le travail de 5 associations différentes et unies dans ce projet commun : OFPN, CPCN Atlantique, CPCN Paris, AEPU et FFPP.

Enfin, le Ministère a récemment contacté l'OFPN et le CPCN afin de discuter de la prise en charge qu'assurent les psychologues spécialisés en neuropsychologie pour les personnes souffrant de maladies neurodégénératives. Nous relevons ce défi : nous y serons ensemble !

Liens Internet :

CPCN

Collège des Psychologues cliniciens spécialisés en Neuropsychologie

<http://www.cpcn.fr/>

OFPN

Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie

<http://ofpn.fr/>

ARNPN

Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie

<http://www.arnpn.fr/>

AEPU

Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités

<http://www.aepu.fr/>



LORRAINE

PERSPECTIVES ET AVENIR

✉ lorraine@ffpp.net
🔗 [portail FFPP > Onglet Régions > Lorraine](#)
📌 <https://www.facebook.com/groups/149101788512375/?fref=ts>

La Coordination Régionale Lorraine s'apprête à changer et tend à s'ouvrir sur l'ensemble des psychologues du Grand Est. Le redécoupage du territoire français et le fait que les psychologues de l'Alsace et de la Champagne-Ardenne ne soient pas représentés au niveau du Conseil d'Administration Fédéral (CAF) de la FFPP nous pousse à vous proposer de se rassembler, dans un premier temps, dans une coordination Grand Est afin de répondre à cette difficulté. Ainsi, lors des prochains CAF, la voix de chacun d'entre vous pourra être portée.

Retrouvez ici les actions menées depuis septembre 2015 et les projets pour 2017, notamment deux conférences, l'une sur l'Alliance thérapeutique et l'autre sur la déontologie. Les membres actifs de la CRL tentent de poursuivre l'aventure et de ne jamais oublier la réalité de terrain, que ce soit pour les enseignants chercheurs ou les psychologues praticiens.

Cette année aura sûrement été une année transitoire, qui correspond sans doute au(x) moment(s) où une équipe, fort soudée et ayant été fort dynamique, a besoin de mener des actions locales, au plus près des adhérents et des psychologues intéressés par la question de la déontologie, la seule qui rassemble pour l'heure.

La question de « l'ici et maintenant », chère à nous, les psychologues, s'est donc ici (im)posée à nous. Nous proposons des projets d'envergure depuis cinq ans et l'an dernier nous avons eu l'immense honneur d'être associés et d'accueillir les Entretiens francophones de la Psychologie (à Nancy, en juin 2015) : ces projets (Journées d'études « Je grandis, comment tu m'aides », en 2011 ; « La famille dans tous ses états », en 2012 ; « Adolescence : sur quel(s) lien(s) appuyer pour que ça marche ? », en 2013 et

« Signal-éthique du signalement », en 2014), ont fait de nous des vaillants rassembleurs d'une profession et bien plus encore puisque nous avons ouvert des discussions et débats au-delà de notre champ de compétence, en invitant régulièrement à notre table des éducateurs, enseignants, médecins, juristes et philosophes pour débattre avec nous.

En 2016, une pause s'est imposée, et il était temps d'aller au plus près de la clinique, des pratiques et praticiens. Nous avons pris le parti d'élaborer un travail de fond et de proximité, qui va se poursuivre en 2017. La Lorraine étant un vaste territoire dont les frontières s'étendent bien au-delà de Nancy, il nous apparaît désormais plus que nécessaire de venir du côté de chez vous, avec vos questions et demandes du moment.

C'est ainsi que cet hiver, nous avons organisé un temps d'échange/débat sur les hypothèses en travail à la FFPP : la réglementation du Code. Vous étiez nombreux et vous avez, à votre échelle, bougé les lignes puisque la CRL a pu transmettre des idées lorraines lors des CAF parisiens de la FFPP ! Cela a abouti à des demandes plus pointues de temps d'élaboration autour des écrits du psychologue que nous avons mené en septembre.

Il y a eu également la création inédite de temps de Supervision à Nancy auprès des psychologues nouvellement en poste et des jeunes diplômés, afin d'allier l'analyse clinique aux questions propres à ceux qui démarrent. Les bonnes idées étant contagieuses, un deuxième groupe est ouvert à Nancy, et il y a quelques demandes d'adhérents mosellans, nous mettons nos méninges à exécution pour monter un groupe aux alentours de Metz.

Cette année encore, place à la proximité avec des ateliers à destination des étudiants et jeunes

diplômés : élaboration de CV, lettre de motivation ou encore préparation à l'entretien d'embauche.

En 2017, nous allons tenter de remettre en place des permanences physiques sur Nancy et sur Metz. Nous allons également vous proposer des rencontres en Alsace et en Champagne-Ardenne afin de vous présenter la FFPP et de voir avec vous comment articuler au mieux la mise en place d'une coordination Grand Est. Si vous êtes intéressé à participer à cette nouvelle aventure, n'hésitez pas à nous contacter : ✉ lorraine@ffpp.net.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous invitons à l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017, à partir de 17h30 (lieu à préciser) pour continuer ce travail de fond, à partir de vos questions : cliniques, institutionnelles, déontologiques, politiques, etc. : nous serons ravis d'y répondre, et ravis de vous accueillir parmi nos futurs adhérents et pourquois pas, nos futurs membres actifs.

À l'ordre du jour, l'élection des membres du bureau et mise en œuvre d'une démarche d'élargissement de la coordination sur la région Grand Est. Ainsi, l'ensemble des psychologues d'Alsace et de Champagne-Ardenne sont conviés à nous rejoindre pour réfléchir ensemble à cette nouvelle perspective.

Cette assemblée générale sera précédée d'une conférence autour de la réglementation du code de déontologie : La déontologie des Psychologues, perspectives actuelles autour de la mise en œuvre de la réglementation. Nous vous proposerons de revenir sur l'histoire de la déontologie, l'implication des psychologues, aujourd'hui, pour sa mise en œuvre et nous vous présenterons l'expérimentation en cours au sein même de la Fédération. Là encore nous répondrons à l'ensemble de vos questions.

N'hésitez pas à répondre au questionnaire en ligne qui nous permettra de faire des propositions au plus proche de vos attentes (conférences, formations, soutien...) :

🔗 https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUPW9BYFBACyNphA_iyMf8_rty_Xyr_2NvFaDjDmQmCTSTg/viewform?c=0&w=1

PROCHAINE CONFÉRENCE

Notre prochain événement est organisé conjointement avec le Laboratoire de Psychologie 2LPN : Conférence « Former les psychologues à l'alliance thérapeutique », à l'Université de Lorraine, Campus Lettres et Sciences Humaines à Nancy, le lundi 9 janvier à 17 h, salle A 226

Les travaux autour des facteurs communs en psychothérapie ont mis en évidence l'importance de la dimension relationnelle entre patient et psychothérapeute, et notamment de l'alliance thérapeutique comme ingrédient majeur du processus de changement. Lorsqu'ils ne sont pas pris en compte, les tensions, les conflits et les désaccords entre patient et psychothérapeute peuvent précipiter l'abandon ou l'impasse thérapeutique. En France, la formation initiale des psychologues à la relation varie grandement d'une institution, d'un lieu de stage à l'autre. Des recherches récentes ont permis de développer la notion de ruptures de l'alliance thérapeutique qui, lorsqu'elles sont identifiées et utilisées d'une manière pertinente, sont susceptibles de favoriser l'insight et le changement chez le patient. L'objectif est de former les psychothérapeutes à identifier les ruptures de l'alliance, et à en faire sens avec leurs patients.

Anne Plantade-Gipch est psychologue libérale et enseignante à l'École de Psychologues Praticiens. Elle prépare un doctorat à l'Université Paris VIII. Elle a complété sa formation de deuxième cycle au Québec, où elle a travaillé pendant treize ans. Elle est membre actif de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.

À l'issue de la conférence se tiendra une réunion destinée strictement aux jeunes psychologues intéressés par une contribution à un processus de recherche avec Anne Plantade. Cette recherche porte sur la formation des psychologues. Une supervision à l'alliance thérapeutique est proposée gratuitement aux jeunes professionnels intéressés. Pour ce faire, vous devez être situé en Lorraine (la formation se déroulera à Nancy), pratiquer depuis moins de cinq ans, recevoir des patients en psychothérapie, et être prêt à contribuer à un projet de recherche. Cette recherche ne vise donc pas les étudiants. Le modèle de la supervision proposée est transthéorique. Il se veut complémentaire à d'autres modalités de



formation et de supervision. Les supervisions seront au nombre de cinq, et d'une durée de 90 minutes. Elles auront lieu au rythme d'une fois par mois. Les jours et les horaires seront fixés en groupe. La réunion (18h30 à 19h30/20h) aura pour objectif de préciser les modalités de déroulement de la supervision et du processus de recherche.

Si vous êtes intéressé à participer à cette étude et qu'il vous est possible d'être présent(e), merci, pour faciliter l'organisation, de vous signaler à : ✉ lorraine@ffpp.net avec comme objet mail : conférence Anne Plantade. Si vous êtes intéressé mais qu'il ne vous est pas possible d'être présent(e) ce jour, vous pouvez contacter Anne Plantade à l'adresse : ✉ aplantade@psychologue-paris-boulogne.com, en indiquant votre numéro ADELI.

🔗 Liens internet :

Questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUPW9BYFBACynpHA_izMf8_rty_Xyr_2NvFaDJdJmQmCTSTg/viewform?c=0&w=1

Laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la Dynamique des Comportements :

<http://2lpn.e-monsite.com/pages/les-actualites.html>

📅 Agenda :

Prochaine permanence de la CRL : le **vendredi 16 décembre**, à partir de 18h00

Réunion/débat sur la réglementation du Code de déontologie suivie de l'Assemblée générale de la CRL le **27 janvier 2017** à partir de 17h30

LIMOUSIN

RENCONTRE

✉ ffpp.limousin@gmail.com
🔗 portail FFPP > Onglet Régions > Limousin

Une rencontre des psychologues du Limousin à l'initiative de la Coordination régionale CGT s'est déroulée le **16 décembre de 14h à 17h à la Maison du Peuple de Limoges** (située au 24 Rue Charles Michels).

Ce moment d'échange a permis aux professionnels de s'exprimer sur leurs difficultés, de faire le point sur la problématique de l'évaluation et sur l'actualité de la profession.

Cette rencontre s'est déroulée en présence de Gilles Métais, membre du collectif fédéral CGT des psychologues.

Pour tous renseignements complémentaires :

USD SANTÉ ACTION SOCIALE CGT 87

✉ usd.sanacsoc@wanadoo.fr

PACA

DÉONTOLOGIE

✉ ffpp.paca@gmail.com / pole.provence.ffpp@gmail.com
🔗 portail FFPP > Onglet Régions > paca

Une très belle journée d'étude sur la déontologie des psychologues s'est déroulée à Avignon. Merci à tous les psychologues praticiens, les enseignants chercheurs en psychologie et les étudiants en psychologie d'être venus nombreux assister et débattre autour de ce thème essentiel et fondateur de notre profession.

Nous tenions particulièrement à remercier l'ensemble des intervenants pour la richesse des échanges : Anne ANDRONIKOF, Karine CAVALIERI, Mélanie CHESTA, Patrick COHEN, Candice DEL DEGAN, Philippe GABRIEL, Roland-Ramzi GEADAH, Gladys MONDIERE, Marie-Jeanne ROBINEAU, Benoît SCHNEIDER et Claire SILVESTRE-TOUSSAINT.



Nous remercions également l'ensemble des personnes qui ont fait que cette journée ait pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

DÉONTOLOGIE

L'éditorial du n° 84 de Fédérer (juin 2016) intitulé « Déontologie, du nouveau sur le front » mettait en exergue la double démarche de la FFPP :

- son engagement au sein du GIRéDeP (Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation du Code de Déontologie des Psychologues) pour faire progresser notre démarche collective en vue de la réglementation du Code. Cette démarche s'appuie, entre autres, sur la large consultation nationale mise en œuvre dont on trouve les résultats sur le site du GIRéDeP et de façon plus détaillée dans le numéro de juin de Fédérer. Les organisations membres du GIRéDeP annonceront prochainement une journée nationale ouverte à tous, organisations et psychologues, sur les suites de notre démarche, journée qui se déroulera en principe le samedi 25 mars 2017 à Paris ;
- sa volonté de progresser en son sein : nous annonçons la mise en place de la CORELI, COMmissiion de RÉgulation des Litiges, dispositif propre aux membres de la FFPP. Chaque membre de la FFPP a été informé individuellement par courrier/riel de la mise en œuvre de cette expérimentation. Nous diffusons donc ci-après le modèle de courrier que nous avons adressé à nos membres. Le Règlement de fonctionnement de la CORELI et ses modalités de délibération et décision (accompagnement du psychologue, sanctions, diffusion des décisions) sont disponibles sur le site de la FFPP.

Les discussions ont lieu à l'interne de la FFPP, avec nos partenaires associatifs et syndicaux, et le débat pour les suites à donner est ouvert. Une première contribution s'inscrit dans ce cadre, à titre de tribune libre. Vous trouverez également un appel à candidature pour la CNCDP qui poursuit son travail et œuvre, à travers sa démarche, à soutenir la déontologie des psychologues

Le Bureau Fédéral de la FFPP

LETTRE AUX ADHÉRENTS DE LA FFPP

En adhérant à la FFPP, chacun de nous a pris l'engagement de respecter le code de déontologie des psychologues, qui est une garantie professionnelle : il permet au public de nous faire confiance.

Afin d'œuvrer pleinement à la réalisation de cet engagement, et en conformité avec nos propres statuts (art. 3), le Conseil d'Administration Fédéral de la FFPP a décidé de mettre en œuvre, au sein de la FFPP et à titre expérimental pour une durée de deux ans, une procédure de traitement des litiges qui peuvent surgir entre vous et le public comme entre vous et d'autres psychologues ou d'autres professionnels. Concernant les litiges entre psychologue et employeur, nous n'avons pas à nous substituer aux instances de droit commun (Prud'hommes et Tribunal administratif), nous pouvons néanmoins offrir conseil et assistance à nos adhérents sur des questions déontologiques.

Ce dispositif, – **Commission de Régulation des Litiges/CORELI** – a été largement discuté depuis 2 ans au sein des différentes instances de la FFPP et il n'a pas vocation à être pérenne. En effet, il prendra fin dès qu'une instance légale de réglementation du code sera mise en place pour toute la profession, projet auquel continue d'œuvrer la FFPP avec ses partenaires. Dans l'attente, la mise en place de ce dispositif est un message fort pour le public car il lui garantit que les psychologues membres de la FFPP se sont engagés à respecter la déontologie de leur profession.

La CORELI est amenée à rendre des avis sur les conduites professionnelles en regard du code de déontologie. Elle s'engage donc à respecter la pluralité des pratiques et les obédiences différentes des collègues psychologues.

Les grands principes qui fondent la CORELI et son fonctionnement sont les suivants :

- Séparation entre phase d'instruction (examen de la validité de la plainte) et phase de régulation (décision, mesures à prendre),
- Procédure contradictoire (les deux parties présentent leurs arguments),
- Principe de la recherche d'une médiation plutôt que d'une sanction,
- Gradation des sanctions (avertissement, obligation de formation complémentaire, supervision, suspension, radiation de la FFPP),

- Soutien et accompagnement des psychologues adhérents de la FFPP.

La Commission de Régulation des Litiges (CORELI) a pour mission d'établir contradictoirement si le psychologue FFPP a, ou non, dérogé à la déontologie. En cas de dérogation, elle se prononce sur les mesures à mettre en œuvre. Elle sera composée pour partie de membres permanents (le Bureau) et pour partie de membres ad hoc en fonction des dossiers examinés. Le Bureau a pour mission d'instruire la plainte déposée. Il recueille les arguments des parties en cause et qualifie l'éventuelle infraction au code. Il sera composé de psychologues qui présentent une solide expérience des situations conflictuelles en matière de déontologie (par exemple d'anciens membres de la CNCDP).

Vous trouverez ci-joint le règlement de fonctionnement de la CORELI.

Le principe de mise en œuvre de la CORELI a été arrêté par décision du CAF du 6 juin 2016. La phase d'expérimentation de la CORELI démarre officiellement à compter du CAF du 15 octobre 2016. Sur proposition du Bureau Fédéral qui s'est appuyé sur la légitimité d'expérience des collègues sollicités, le CAF a nommé les 4 membres permanents de la commission : Patrick COHEN (président), Anne ANDRONIKOF (secrétaire), Anne-Sylvie GREGOIRE et Marie-Claude GUETTE-MARTY (assesseurs) ; des membres non permanents seront éventuellement désignés par les associations et les régions, en fonction des dossiers.

Le dispositif, fondé sur le principe du contradictoire, aura pour conséquence de valoriser aux yeux du public le label « Adhérent à la FFPP », la FFPP devenant une garantie réelle de professionnalisme. À cette fin, une publicité d'information sera assurée envers les usagers. Par ailleurs, nous proposons aux adhérents de la FFPP de valoriser leur engagement en mentionnant, lorsqu'ils le souhaitent et que cela apparaît pertinent dans leurs actes professionnels, le court texte qui figure en bas de ce courrier et qui affirmera leur engagement.

Votre participation aux échanges sur ce dispositif dans vos coordinations régionales et dans vos associations membres viendra nourrir le bilan de cette expérimentation.

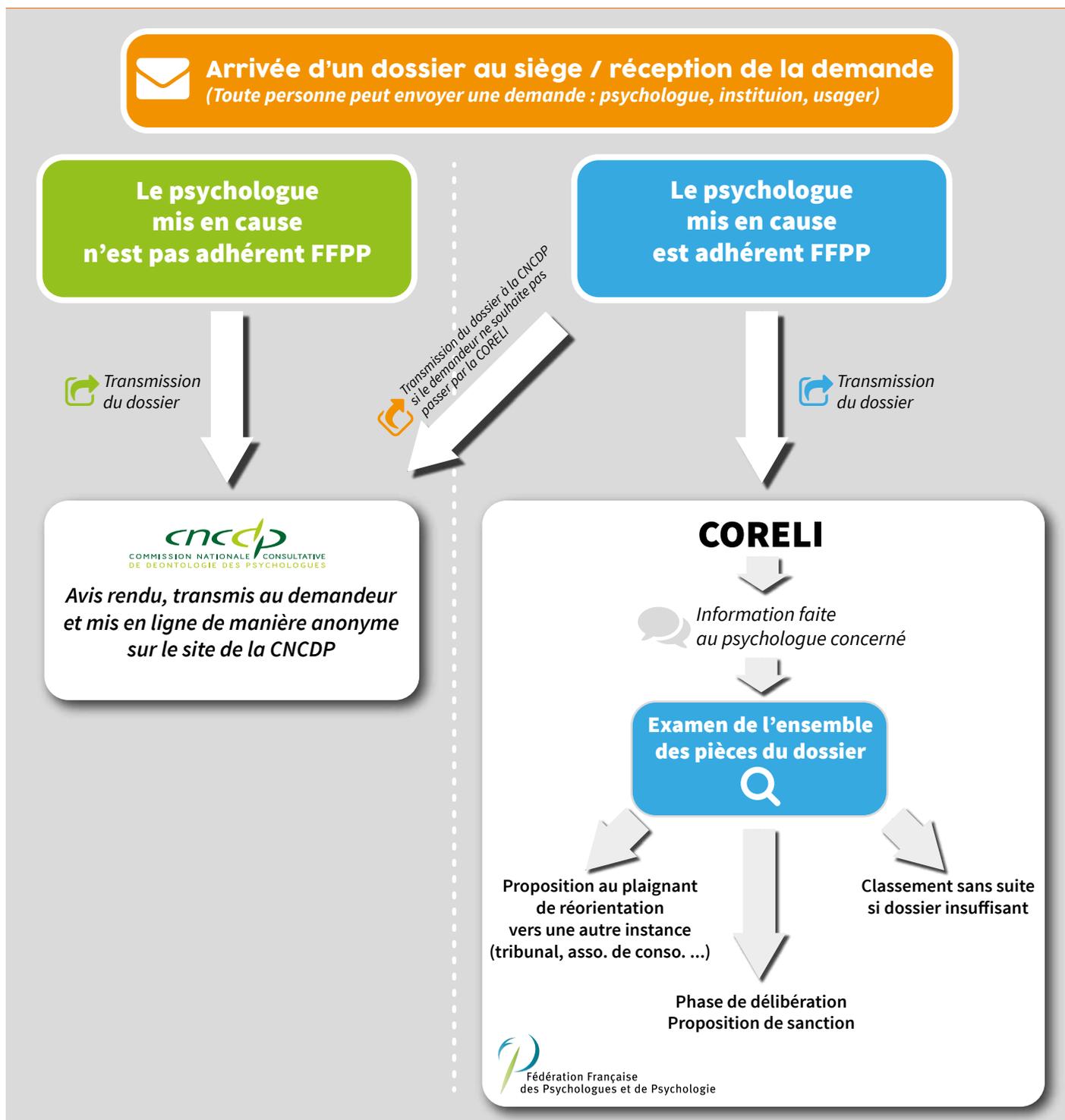
Ce dispositif permettra enfin aux psychologues d'être informés des plaintes parfois formulées à leur encontre et de se défendre.

Nous sommes convaincus que vous serez partie prenante d'un processus qui vise à affirmer la responsabilité des psychologues et leur crédibilité, ainsi que leur souci constant de respecter la déontologie dont ils se sont dotés.

Nous proposons la mention suivante à chacun des adhérents de la FFPP, motion qui peut être indiquée où cela semble utile :

« *En tant que psychologue – ou enseignant-chercheur en psychologie – et membre de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, je suis pleinement engagé dans le respect du Code de déontologie de la profession. Pour promouvoir l'importance du respect de ce Code, je suis partie prenante des modalités de contrôle du respect de ce code telles que mise en place au sein de la FFPP (<http://psychologues-psychologie.net> ou <http://ffpp.net>)* ».

Schéma : Fonctionnement de la CORELI



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CORELI

La CORELI comprend deux formations, qui correspondent aux deux phases de la procédure :

- la phase d'instruction, confiée au Bureau (formation restreinte) ;
- la phase de décision en formation plénière.

1. RÉCEPTION DE LA PLAINTÉ :

Selon la procédure actuelle, lorsqu'une plainte parvient au siège de la FFPP, qu'elle soit adressée à la CNCDP ou non, le responsable du siège décachette l'enveloppe pour prélever le chèque de contribution et oriente le courrier vers la CNCDP.

Le responsable du siège vérifiera si le psychologue concerné (plaignant ou incriminé) est membre de la FFPP. S'il est membre de la FFPP, il transmettra la demande au secrétaire de la CORELI. Dans le cas contraire, il transmettra à la CNCDP.

2. COMPOSITION DE LA CORELI :

Elle est constituée de deux composantes :

Le Bureau :

Quatre membres permanents, adhérents à la FFPP : un Président, un Secrétaire et deux assesseurs. Le Président veille au bon fonctionnement de la CORELI. Il établit et gère le planning des réunions ainsi que les ordres du jour. Il convoque les membres de la CORELI pour la phase délibérative, il veille à ce que des décisions soient prises et en informe les parties concernées.

Le Secrétaire est chargé d'assurer le bon déroulement de l'instruction (échange de courriers avec les parties en litige et transmission des pièces et informations aux membres du Bureau) et de transmettre le document de synthèse au Président.

La formation plénière :

Aux quatre membres permanents viennent s'ajouter trois membres non titulaires, adhérents à la

FFPP. Ils sont choisis selon les critères suivants :

- un psychologue expérimenté, du champ d'intervention du psychologue concerné,
- un psychologue de la région concernée,

- un psychologue délégué par l'association à laquelle le psychologue appartient, à défaut par une association professionnelle du champ d'intervention.

Le Président peut inviter une ou des personnes extérieures à la CORELI à assister, à titre de consultant(s), à la session plénière, s'il l'estime utile à une meilleure compréhension de la situation. Ces personnes ne participent pas à la délibération.

3. PROCÉDURES DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA CORELI :

a) Le Président et les membres du Bureau sont nommés par le BF de la FFPP en tenant compte de leur expérience en matière de déontologie.

b) Les membres non permanents mentionnés plus haut sont désignés respectivement par l'association (membre de la FFPP) à laquelle appartient le psychologue, par la délégation régionale et/ou par le BF pour le psychologue du champ d'intervention.

4. PHASE D'INSTRUCTION (BUREAU DE LA CORELI) :

Le Secrétaire envoie un courrier type (élaboré par le bureau) au plaignant : il l'informe de l'existence d'une commission de régulation des litiges au sein de la FFPP avec adresse du site où il peut consulter le règlement de fonctionnement de la CORELI, et il indique la proposition de poursuivre la plainte soit auprès de la CNCDP, soit selon la procédure CORELI.

Dans le cas où le plaignant opte pour la procédure CORELI, le Secrétaire envoie à la personne concernée par la plainte, par lettre recommandée avec AR, un courrier type qui l'informe de la plainte déposée contre lui (documents du plaignant en pièces jointes), lui rappelle les procédures et l'invite à présenter ses arguments et documents en défense.

Délai de réception de ces documents : trois semaines maximum.

En cas de non réponse ou de refus du contradictoire, la procédure se poursuit néanmoins.

Le Secrétaire transmet une copie confidentielle du dossier complet aux membres du Bureau. Ils

se réunissent, en vidéo conférence autant que de besoin, pour préparer la session d'instruction. Les sessions d'instruction, sur convocation du Président, se tiennent au rythme maximum d'une fois par mois en fonction des plaintes reçues. L'instruction du dossier comprend les étapes suivantes :

1. Examen des documents recueillis,
2. Recevabilité de la plainte (demande de précision si nécessaire) Si la plainte est considérée comme non justifiée ou insuffisamment étayée, aucune suite n'est donnée. Qualification de la plainte (il s'agit d'indiquer quels articles du Code sont concernés par la situation présentée),
3. Préparation du dossier en vue de la délibération de la CORELI : Le dossier d'instruction est constitué de :
 - Une indication du champ d'intervention du psychologue ainsi que de sa région et de l'association membre éventuellement concernée,
 - Exposé de la situation,
 - La qualification de l'éventuel manquement à la Déontologie,
 - Les arguments et pièces fournies par les 2 parties (ou une synthèse s'ils sont trop volumineux).
4. Demande de désignation des membres non permanents (délai 15 jours).

Le Président de la CORELI convoque les membres de la formation plénière et leur envoie le dossier d'instruction.

5. LA PHASE DE DÉLIBÉRATION (CORELI EN SESSION PLÉNIÈRE) :

- Sur convocation du Président. Durée : une demi-journée par dossier,
- Le Bureau présente le dossier,

- Le débat s'installe. Après délibération, il y a production d'une décision de la CORELI pour la situation exposée (médiation, mesures d'accompagnement, sanction ou non).

La décision est communiquée aux parties concernées et au BF par le Président.

L'une ou l'autre des parties peut exercer son droit de recours auprès de la commission de régulation de la FFPP dans un délai maximum d'un mois.

6. QUEL SUIVI DE LA DÉCISION DE LA CORELI ?

Le Président de la CORELI met en œuvre et contrôle l'exécution de la décision. Il organise, si acceptée, la médiation entre les parties concernées.

Il veille à la stricte application des sanctions arrêtées, en articulation avec le BF si nécessaire. Il contrôle la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, si décidées.

La CORELI prend sa décision dans le mois qui suit la réception du dossier d'instruction.

7. CONFIDENTIALITÉ

Les membres de la CORELI sont tenus de respecter une parfaite confidentialité en accord avec le Code de déontologie. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées devront se récuser.

8. CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les documents originaux sont conservés par la CORELI pendant une durée d'un an après le rendu de la décision. Au terme de ce délai, la mémoire des dossiers est conservée sous forme anonyme, en mentionnant les articles du code concernés.

Pour les personnes radiées, le dossier complet sera conservé durant 5 ans.



DÉLIBÉRATION ET DÉCISIONS DE LA CORELI

ACCOMPAGNEMENT DU PSYCHOLOGUE, SANCTIONS, DIFFUSIONS DES DÉCISIONS

La CORELI a pour principe de toujours rechercher la médiation et l'accompagnement plutôt que de prononcer des sanctions.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement, lorsque la responsabilité du psychologue est engagée, pourrait se décliner en six catégories :

1) L'information

Il convient d'expliquer au psychologue en quoi sa conduite est en décalage par rapport aux règles déontologiques de la profession et quels sont les critères de gravité retenus par la CORELI. Cet effort d'explication doit permettre au psychologue de repérer la nature et la gravité du mésusage qui lui est reproché, premier pas vers une réduction des écarts constatés.

2) Le conseil

Il s'agit d'assister le psychologue avec l'aide d'un spécialiste de la déontologie et/ou d'un psychologue expert dans son domaine d'activité qui pourraient utilement conseiller le psychologue sur les conduites à tenir dans différents cas soulevés. Ces conseils ont pour objet de l'éclairer sur les enjeux, les conséquences, les alternatives à telle ou telle conduite.

3) La formation

Dans certains cas, il apparaît clairement que c'est le déficit de connaissances théorico-pratiques qui est en cause. Ces connaissances sont le prérequis indispensable à une conduite adaptée. Que ce soit au travers de modules courts ou plus conséquents, la CORELI encourage le psychologue à choisir et réaliser une formation qui complétera utilement les savoirs et savoir-faire déjà acquis.

4) La guidance

Elle a pour objet de mettre en place un dispositif de suivi à intervalles réguliers et sur une période assez longue (généralement un an). Réalisée par un pair, psychologue expérimenté dans le domaine de compétence mobilisée, la guidance offre un soutien ciblé qui permet

au psychologue de confronter sa pratique à celle d'un pair et de trouver matière à réflexion mais aussi des réponses en termes de conduite à tenir. Cette forme de suivi individualisé permet aussi au psychologue et à son tuteur d'apprécier l'évolution du positionnement déontologique de l'intéressé dans sa pratique.

5) La participation à un groupe d'analyse de pratique

Le psychologue s'engage à participer régulièrement à des travaux de groupes d'analyse de pratique. Au travers d'échanges sur les pratiques cela permet de favoriser l'émergence d'une réflexion, d'une distanciation sur sa pratique. Cela permet aussi un ajustement des pratiques professionnelles notamment en articulation avec la déontologie.

6) La participation à une supervision individuelle

Centrée sur le psychologue, cette supervision individuelle généralement clinique permet un travail sur soi dans l'accompagnement des usagers et/ou groupe qui sont pris en charge.

Bien entendu, il est possible d'associer et de mettre en œuvre ces différentes mesures à des degrés divers et selon des proportions variées. Cela permet de moduler et d'adapter les sanctions de la façon la plus fine possible. Les coûts induits par la mise en œuvre de ces diverses mesures d'accompagnements sont à la charge du psychologue incriminé.

La CORELI est tenue de vérifier que les mesures d'accompagnement sont bien respectées dans le contenu et la durée.

DÉFINITION DES SANCTIONS, PROPORTIONNALITÉ ET GRADATION

La CORELI peut prendre plusieurs types de sanctions. Ces sanctions doivent être proportionnelles à la gravité de l'infraction au code de déontologie.

La gravité d'une infraction se mesure :

- à l'importance des conséquences de la

- méconduite du psychologue envers le plaignant ;
- au degré de dérogation aux règles énoncées par le Code ;
- à l'importance d'éventuels bénéfices personnels que le psychologue pourrait tirer de ce manquement à la déontologie.

Les sanctions proposées :

- Avertissement : le psychologue est rappelé à la déontologie.
- Suspension temporaire des avantages liés à l'adhésion (tarifs préférentiels, informations ciblées et prioritaires...).
- Retrait des mandats.
- Suspension temporaire de la qualité de membre de la FFPP (la durée de la suspension est décidée par la CORELI).
- Radiation de la FFPP.

Toute sanction entraîne une inéligibilité pendant la durée de la suspension.

Hormis le cas de radiation, les sanctions peuvent être assorties de mesures d'aide, d'accompagnement, d'obligation de formations complémentaires ou de supervision. Ces mesures participent à la proportionnalité de la sanction.

LES MODALITÉS DE DIFFUSION DES DÉCISIONS DE LA CORELI

Les décisions sont rendues publiques par le BF de la FFPP après avis consultatif de la CORELI.

1. De façon anonyme, sur le site de la FFPP, dès la fin de toutes les procédures, (après un éventuel appel). Exemple de formulation « Un/une psychologue a été sanctionné(e) par la CORELI pour manquement aux recommandations de l'article N° du Code de déontologie des psychologues, actualisation février 2012 ».
2. De façon anonyme dans un bilan annuel posté sur le site de la FFPP. De façon nominale auprès des adhérents en cas de radiation. La FFPP sera tenue de transmettre les noms des personnes radiées aux instances légales françaises ou internationales qui en feraient la demande.

UNE COMMISSION DE RÉGULATION DES LITIGES, ENFIN !

Roger Lécuyer

Professeur émérite de psychologie du développement à l'université Paris-Descartes,
Représentant Europsy France

En 2007, la FFPP a proposé aux autres organisations de psychologues de mettre en route un processus de révision du code de déontologie. Après plusieurs réunions, a été créé le GIRÉDÉP (Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues) avec deux missions : la réforme du code et l'étude des conditions de son application. Le 4 février 2012, soit au bout de 5 ans de travail, a été organisée une réunion de présentation du code révisé et de l'état des travaux concernant l'application du code. Ce jour-là, on nous a promis un autre débat dans les mois qui suivaient sur la question du statut légal du code et des instances chargées de son application. Quatre ans plus tard a été lancée une consultation sur ce même sujet à l'intérieur des organisations membres du GIRÉDÉP et auprès de tous les psychologues qui le souhaitent. Les questions qui ont été posées, et les réponses obtenues sont du plus grand intérêt. Les prises de positions d'une partie des organisations également.

Mais avant d'examiner ces questions, on peut se demander pourquoi il aura fallu neuf ans pour en arriver là. La réponse évidente est qu'il y avait un désaccord de fond entre les membres du GIRÉDÉP sur les objectifs. Comme je le montrerai ci-dessous, il y a aussi une ambiguïté de ces objectifs. Alors que le SNP prônait la création d'un ordre, le GIRÉDÉP a été le rassemblement des anti-ordres, partisans toutefois de l'inscription du code dans la loi, c'est-à-dire en fait d'un décret en Conseil d'État. Ceci nécessite donc d'obtenir au préalable l'accord de l'État. Est-il envisageable que cet accord soit obtenu sans que l'État n'examine et donc éventuellement ne révise le texte du code ? Est-il envisageable que l'État fasse du code un texte législatif sans mettre en place une instance de contrôle de l'application de ce code ? Peut-on être sûr que cette instance ne serait pas un ordre ? Peut-on être sûr qu'elle ne serait pas pire qu'un ordre, ses membres étant nommés par l'État et non élus ? Ces questions sont fondamentales, et le GIRÉDÉP aurait dû obtenir des

réponses à ces questions avant de nous consulter et nous les donner en préalable à la consultation. Mais visiblement, il a agi en toute ignorance de cause puisque le questionnaire qu'il a produit mélange des questions situées dans la perspective d'un organisme d'État et d'autres situées dans la perspective d'une base associative.

Par ailleurs, se pose la question du temps puisque neuf ans après le début des travaux, on n'a même pas un début de réponse aux questions posées ci-dessus, dans quel délai peut-on espérer obtenir ce décret ? Y a-t-il procès d'intention à se demander si pour certains membres du GIRÉDÉP, il n'était pas urgent de repousser ce décret aux calendes grecques ? Obtenir d'une commission une lenteur de travail égale à celle du GIRÉDÉP suppose talent et motivation. Les psychologues ont un code de déontologie, plus les conditions pour qu'il ne soit pas appliqué.

Que nous disent les réponses au questionnaire ? Les psychologues veulent un code dans la loi à 95,15 %. Ils veulent une instance qui veille au respect du code à 91,98 %, ils sont pour que cette instance soit mise en place par les organisations de psychologues à 80,76 %, pas par l'État (35,91 % de oui). Arrêtons-nous sur ce résultat : il y a une contradiction entre les votes aux questions 1 et 3. Si l'État fait du code un décret, il gère nécessairement l'instance de régulation. Les psychologues n'étant pas tous juristes, cette erreur se comprend d'autant mieux que le choix entre l'État et les organisations n'était pas présenté dans le questionnaire comme contradictoire, ce qu'il est. Le GIRÉDÉP aurait pu s'en apercevoir...

Je passe sur les questions 4, 5 et 6 qui ne posent pas de problème majeur, ce qui n'est pas le cas de la 7. À ceux qui, dès avant cette consultation, défendaient l'idée de la nécessité d'envisager des sanctions en cas de non-respect grave du code, une minorité très active répondait que « les psychologues ne veulent pas des sanctions ». La consultation aboutit à un 61,69 % de oui aux sanctions, dont les membres du GIRÉDÉP doivent évidemment tenir compte.

Cependant, les premières réactions observées sont extrêmement inquiétantes : le CA de l'ACOP-F (Association des Conseiller.e.s d'Orientation Psychologue de France) a pris position en date du 19 septembre 2016 contre des sanctions aux psychologues qui ne respecteraient pas le code. Dans un communiqué plus récent, le SNES (Syndicat National des Enseignements du Second degré) prend une « position sur les résultats de la consultation ». Par hasard, l'analyse du SNES correspond bien à la position de l'ACOP-F : les psychologues refusent que l'instance mise en place prenne des sanctions en cas de non-respect du code à 58,87 %. Ce chiffre n'est pas celui que j'ai donné ci-dessus, qui concernait l'ensemble des psychologues consultés, alors qu'apparemment celui du SNES ne concernent que les syndiqués au SNES. Bien sûr, les autres ont tort. La SFP (Société Française de Psychologie) a, elle aussi, produit son communiqué. Pour elle : « La question de la sanction pose plusieurs types de problèmes : – soit elle s'effectue à l'interne auprès des membres de chaque association, ce qui ne protège nullement les usagers des psychologues indéclicats mais n'adhérant à aucune association. – soit elle vise une sanction professionnelle, comme une interdiction d'exercer et on se rapproche de l'ordre. Pour la SFP, la sanction doit être prévue dans la loi et appliquée par le juge ».

Là encore, la position est diamétralement opposée aux réponses de la base, puisque l'intitulé de la question 7 était : « L'instance doit-elle avoir le pouvoir de sanctionner le psychologue, indépendamment de toutes sanctions pénales ou administratives éventuelles ? ». C'est à cette formulation que les psychologues ont répondu oui et que la SFP répond non.

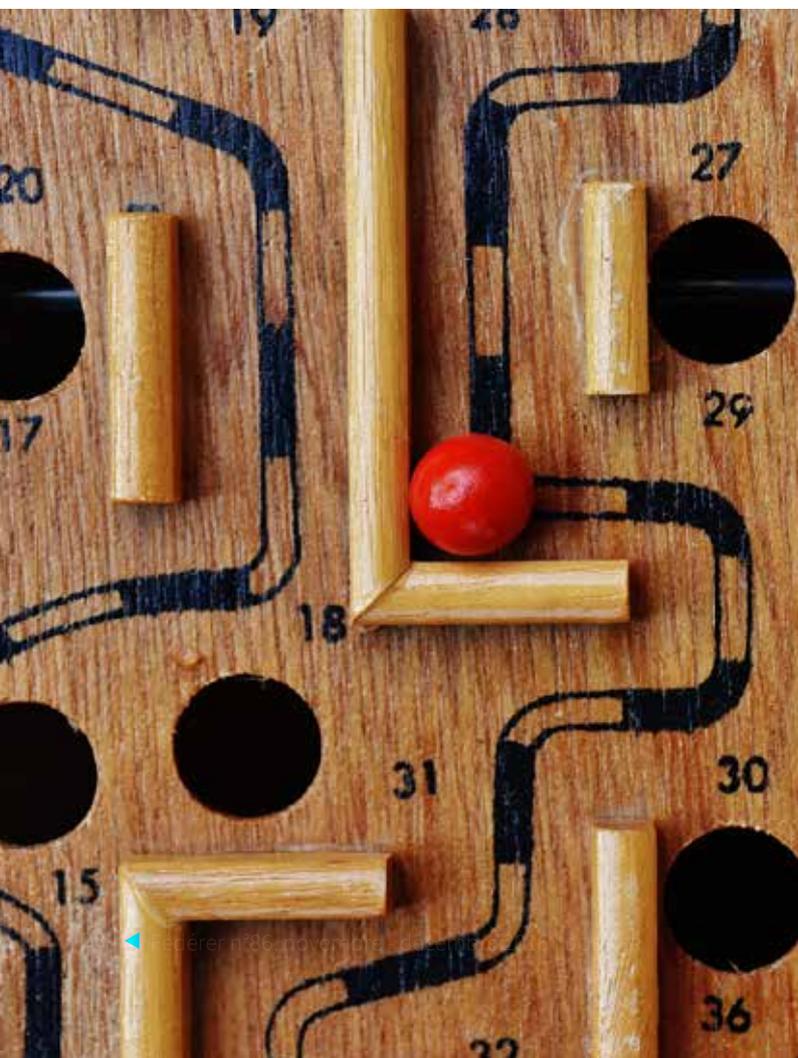
La réaction de ces organisations fait penser à la phrase célèbre de Berthold Brecht :

« Puisque le peuple vote contre le gouvernement, il faut dissoudre le peuple ».

Dans ce contexte, il faut noter la réaction de la FFPP. Membre de l'EFPA, elle se conforme à ce qui se fait dans les autres pays membres : elle crée sa commission de déontologie, dite de régulation des conflits, et elle envisage tous les cas possibles dans le non-respect du code et toutes les mesures à prendre, y compris des sanctions. Bien sûr, tout cela ne s'appliquera, en tous cas dans un premier temps, qu'aux membres de la FFPP, ce qui limite l'effet de cette mesure, comme le note la SFP dans son communiqué.

Mais plusieurs réponses peuvent être faites à cette objection.

1. La déontologie est d'abord une question de principe, et de contrat entre les membres d'une communauté. Une organisation qui, comme la FFPP ou la SFP, a dans ses statuts la nécessité pour ses membres de respecter le code doit prendre les moyens de ce respect.
2. Rien n'interdit maintenant à la FFPP de faire sa publicité en soulignant en direction des employeurs, que ses membres sont réellement engagés par le code.
3. Après la phase expérimentale qui commence, rien n'empêche la FFPP de donner à la CORELI un statut tel que d'autres organisations puissent y être présentes et que leurs membres soient traités comme ceux de la FFPP.
4. N'est-il pas préférable d'appliquer le code à une minorité que de ne pas l'appliquer du tout, ou de reporter son application au matin du grand soir ?



🔍 Pour aller plus loin :

- <http://www.sfpsy.org>
- <http://www.acop-asso.org>
- <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/GiReDePhtml>

APPEL À CANDIDATURE

Commission indépendante, la CNCDP assure un rôle majeur pour la profession et sa défense. Les avis consultatifs rendus sont travaillés en binôme et discutés en groupe, la réflexion sur la déontologie est portée par l'ensemble de la Commission. Plusieurs membres de la CNCDP arriveront au terme de leur mandat très prochainement.

Un appel à candidature est lancé en vue de remplacement des mandats achevés. Poste(s) à pourvoir en mars 2017.

Qu'est-ce que la CNCDP ?

La CNCDP est une commission consultative créée en 1997 qui fournit des avis motivés sur des problèmes liés à la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le Code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision.

Réflexion collégiale

Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

Observations des évolutions de la psychologie

La Commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet, etc.).

Qui peut être candidat ?

Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se présenter. Toute réflexion sur la déontologie ou engagement militant dans les activités de la profession seront fortement appréciés.

Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette activité bénévole, qui requiert du temps et du travail, que la personne mettra ainsi au service du collectif. Vous retrouverez une fiche de poste précise expliquant le travail sur : <http://www.cncdp.fr>

Enfin, il est demandé aux candidats de posséder une expérience d'au moins 5 ans dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ?

Rédiger un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat (sauf pour les enseignants-chercheurs).

Candidatures à adresser :

Par mèl jusqu'au 15 janvier 2017 à : siege@ffpp.net, en mentionnant « candidature cncdp » dans l'objet.

Ou par courrier postal jusqu'au 10 janvier 2017 : FFPP-Candidature CNCDP- 71 avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt cedex

Ou par fax jusqu'au 10 janvier 2017 : 09 81 38 55 17

1 AN APRÈS LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE

REVUE DE PRESSE ET TÉMOIGNAGE

Il m'est apparu, et vous en conviendrez, qu'en 2016, plus que les années précédentes, la presse a beaucoup parlé des psychologues et ce, en différentes occasions. Les attentats que nous avons subis depuis 2015 sont venus souligner notre profession, à voir comment pouvons-nous nous en saisir pour faire avancer la représentation et reculer les préjugés que le commun des mortels a de notre profession.

Vous retrouverez dans ce dossier une revue de presse non exhaustive des articles, des réactions où le psychologue est cité. Vous retrouverez également le témoignage d'une psychologue lorraine victime des attentats de Paris, témoignage qu'elle a bien voulu partager avec nous.

La FFPP quant à elle, avec le SNP, a été sollicitée cette année pour réfléchir sur la prise en charge des personnes dites « radicalisées ». Deux journées ont déjà été proposées à Avignon, vous retrouverez dans ce dossier un retour sur cette première expérience.

Céline Parisot,

Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef Fédérer

REMBOURSEMENT DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES

Bien sûr, il y a eu le 13 novembre, ce n'est malheureusement pas la seule attaque terroriste à laquelle la France a dû faire face. Il y a eu « Nice ». *Le Monde*, *Le Point* et *Europe 1* apportent également leur pierre à l'édifice en abordant la question du remboursement de la prise en charge psychologique des victimes. Ainsi, les lecteurs en apprennent un peu plus sur les dispositifs existants.

Il est rapporté dans ces articles l'engagement du ministère auprès des victimes et les moyens de prise en charge mis à leur disposition.

« Les victimes de l'attentat de Nice pourront bénéficier de dix séances auprès d'un psychologue, remboursées à hauteur de 50 euros chacune, a annoncé mercredi 14 septembre 2016 la ministre de la santé, Marisol Touraine, deux mois jour pour jour après l'attentat ».

🔍 Liens Internet :

🌐 *Le Monde*

http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/09/14/prise-en-charge-de-dix-seances-chez-le-psychologue-pour-les-victimes-de-l-attentat-de-nice_4997345_3224.html

🌐 *Europe 1*

<http://www.europe1.fr/sante/attentat-de-nice-prise-en-charge-de-dix-seances-chez-le-psychologue-pour-les-victimes-2846224>

🌐 *Le Point*

http://www.lepoint.fr/societe/attentat-de-nice-les-consultations-chez-un-psychologue-prises-en-charge-14-09-2016-2068253_23.php

🌐 Site du SNP

<http://psychologues.org/actualites/victimes-des-attentats-de-nice-les-consultations-chez-un-psychologue-remboursees>

EMDR

« FACE AU STRESS POST-TRAUMATIQUE, REGARDER LES ATTENTATS DANS LES YEUX »

L'*Express* tente d'expliquer une prise en charge spécifique du traumatisme à travers la méthode EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) dans un article consacré en marge de son dossier « Attentats : comment faire face psychologiquement ? » :

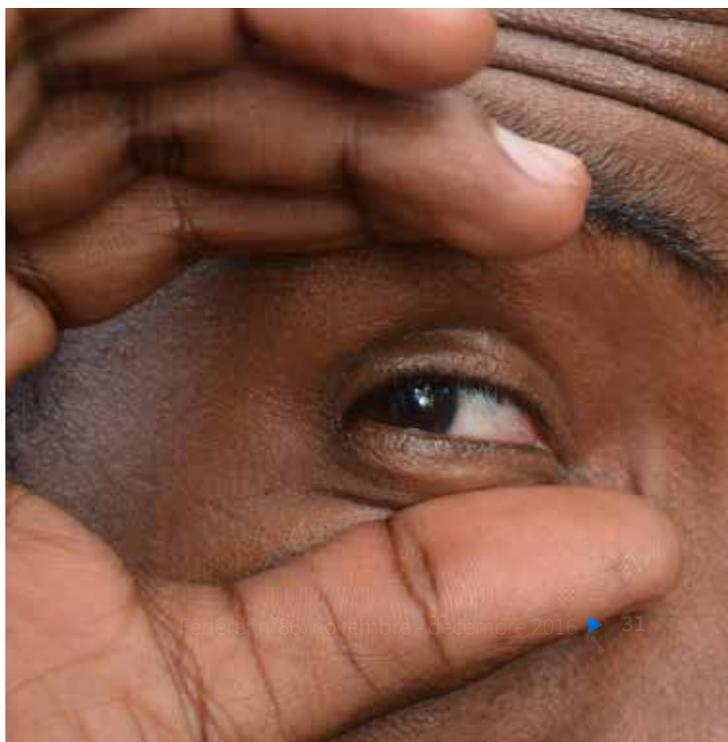
« Reprogrammer le cerveau après un traumatisme psychologique, telle est la vocation de la thérapie EMDR. De nombreux rescapés des massacres de novembre 2015 ont tenté l'expérience. Avec profit ».

📄 Article EMDR :

http://www.lexpress.fr/styles/psycho/face-au-stress-post-traumatique-regarder-les-attentats-dans-les-yeux_1817964.html

📁 Dossier Attentats :

http://www.lexpress.fr/styles/psycho/attentats-comment-faire-face-psychologiquement_1738061.html



REGARD

ATTENTATS ET MÉDIAS

Marianne Kedia, psychologue, s'exprime sur France Info et apporte un regard sur la manière dont les journalistes ont pu traiter l'information concernant les attentats de Paris et de Bruxelles. La presse rapporte ici, tout comme un philosophe ou un historien auraient pu le faire, le point de vue d'un professionnel, d'un psychologue. Elle indique ainsi

« [...] à l'heure du journalisme en continu qui ne permet pas forcément de prendre de la distance par rapport à l'évènement, l'opportunité de saisir une image est une question de temporalité : à quel moment peut-on la diffuser ? Dans le même temps se pose aussi la question du respect de la victime [...] ».

📍 Source :

<http://geopolis.francetvinfo.fr/attentats-et-medias-la-mise-en-garde-de-la-psychologue-marianne-kedia-103005>

Sur le même sujet, retrouvez une interview de Marianne Kedia, en premier partie du podcast « La Matinale » du 4 avril 2016 de Radio Campus Paris

« Depuis quelques années, on parle d'un traumatisme par procuration. On est pas exposé directement, mais on peut l'être par les personnes qui racontent ce qu'ils ont vécu. Habituellement, on constate ce genre de traumatisme chez le personnel qui accompagne les personnes traumatisées. On a aussi observé qu'au travers des médias, les personnes qui regardaient beaucoup la télévision se trouvaient dans un état similaire à celles qui avaient été exposées ».

📍 Source :

<http://www.radiocampusparis.org/matinale-trauma-post-attentats-festival-court-metrag-e-etudiants/>



RECHERCHE

QUELLE SERA LA MÉMOIRE DU 13 NOVEMBRE

Retrouvez sur le journal du CNRS (lien internet <http://lejournald.cnrs.fr>) les détails d'un vaste programme de recherche sur le thème de la construction de la mémoire baptisé « 13-novembre ». Nous faisons écho ici d'une démarche qui nous semble intéressante et nous vous invitons à aller lire l'ensemble de la présentation faite sur le site du CNRS.

Cent trente morts, mais aussi quatre cents blessés et des milliers de traumatisés... Pour savoir quelles sont et seront les mémoires — individuelles et collectives — de cette tragédie, un vaste programme transdisciplinaire de recherche, réunissant historiens, sociologues, neuropsychologues ou lexicologues, baptisé « 13 novembre », a été lancé. Les témoignages de mille personnes seront recueillis à quatre reprises sur une dizaine d'années. Cette démarche et cette documentation exceptionnelles — inédites en France et dans le monde — permettront de comprendre comment s'articulent nos mémoires privées et publiques. Pour l'historien Denis Peschanski, qui pilote ce programme avec le chercheur en neuropsychologie Francis Eustache, c'est la réponse de grande ampleur que la communauté scientifique devait apporter à ces attentats et à leurs victimes. Un engagement du savoir qui est également un engagement citoyen : « Nous avons le sentiment que notre travail devait revêtir une dimension citoyenne. Il faut se battre avec nos armes, qui sont celles de la connaissance et de la recherche. Nous nous sommes dit que nous devons quelque chose aux victimes.

📍 Source :

<https://lejournald.cnrs.fr/articles/quelle-sera-la-memoire-du-13-novembre>

🌐 Site du programme 13-novembre

<http://www.memoire13novembre.fr/>



« DÉRADICALISATION » : LES PSYCHOLOGUES S'ENGAGENT ?

Patrick Cohen

Psychologue

Les 17 et 18 octobre dernier se sont tenues au palais des papes d'Avignon deux journées de sensibilisation sur l'accompagnement des personnes en voie de radicalisation.

Cet événement sous l'égide du ministère de la santé a été organisé par l'ARS PACA en partenariat avec la FFPP et le SNP, ce qui est une première nationale.

Outre l'objectif de sensibilisation à cette thématique, il s'agissait aussi d'explorer la possibilité de création d'un réseau national constitué de collectifs de psychologues et de psychiatres.

Sur la forme, cette manifestation a été une réussite de par le nombre important de participants (principalement des psychologues) et de par la qualité des interventions et échanges.

Sur le fond, quels enseignements tirer de cette rencontre ?

1. Il ne s'agit pas « d'accompagner » des personnes qui seraient déjà passées à l'acte, voire auraient commis des actions terroristes. La déradicalisation est donc un terme impropre tout au moins pour notre champ d'intervention. C'est une démarche préventive qui intervient en amont, dès les premiers signes, et qui a pour objet d'anticiper la radicalisation.

2. S'il n'y a pas un profil type, quelques éléments de repérage ont été émis :

- le public est hétérogène mais généralement compris entre 11 et 30 ans
- 36 % d'entre eux sont des convertis
- la position de vulnérabilité est patente mais elle est d'origine variable : dynamique groupale, personnelle, contexte socio-politique.....

3. La déradicalisation ne vise pas un retour en arrière, un abandon de l'islam, elle recherche la non-violence.

En ce qui concerne la création de collectifs, là aussi quelques pistes ont été tracées :

- il n'est pas nécessaire d'édifier des services spécialisés car tous sont concernés par la problématique. On préférera une coordination

transversale, éclairée entre tous les services (mission locale, hôpital, éducation nationale, PJJ, centres sociaux...);

- compte tenu de la lourdeur de certains dispositifs d'accueil (manque de psychologues en CMP et mauvaise répartition des dispositifs sur le territoire par exemple) l'État, via la DGS, explore la possibilité d'un financement des prises en charge par des psychologues libéraux ;
- l'ARS PACA est prête à enregistrer dans un Répertoire Opérationnel de Ressources (ROR) les psychologues voulant s'inscrire dans cette démarche (l'équivalent d'un répertoire Adéli spécifique pour la déradicalisation).

Enfin, pour conclure, un souhait massif a été exprimé par les participants : multiplier les temps d'information et de formation pour permettre aux psychologues de s'approprier cette thématique.



Claire Silvestre Toussaint (FFPP) et Jacques Borgy (SNP)

MÉDIA

QUAND LA PRESSE PARLE DES « PSY »

APRÈS LE 13 NOVEMBRE, COMMENT S'EN SONT SORTIS LES PSY?

Nous avons pu lire sur le site du Huffington Post (<http://huffingtonpost.fr>), ce mois-ci, un article évoquant les psychologues des CUMP (Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques). Nous partageons avec vous cet article en ce temps d'anniversaire. Il y a un an, Paris connaissait l'une de ses plus grosses attaques terroristes. Beaucoup de professionnels et également citoyens sont venus porter assistance et aide. Voici, ici, une des représentations des « psychologues ». Notre image bouge et les attentats sont venus accentuer le nombre d'articles où le psychologue est évoqué.

« Ils n'ont pas soigné les blessures par balles, les traumatismes crâniens ni les hémorragies. Mais autant que les chirurgiens, les infirmiers ou les pompiers, la présence des psychologues et des psychiatres était indispensable dans les cellules d'urgence mises en place pour les attentats du 13 novembre.

Ils ont travaillé une nuit, une journée ou plus, autant d'heures qui les ont marqués durablement. Bien sûr, recevoir des témoignages difficiles est le cœur de leur métier. Mais, sont-ils tous formés à entendre de pareils récits de massacre pendant plusieurs heures? Comment se sont-ils remis d'une telle intervention? Nous avons interrogé plusieurs d'entre eux.

Tous les spécialistes de la santé mentale qui interviennent au sein des CUMP n'ont pas la même formation et ne sont donc pas égaux face aux victimes. Dans la mairie du XI^e, la nuit du 13 novembre, certaines victimes ont pu être reçues par Héloïse Marichez, dont la prise en charge du psychotraumatisme est la spécialité et qui entend au quotidien des récits de guerre.

Les victimes à la mairie du XI^e arrondissement pouvaient aussi être reçues par Stéphanie*, une psychologue qui travaille dans les écoles de la région parisienne, bien moins rodée donc à ce genre d'intervention. "Je pense que c'était ma première nuit blanche depuis mes 25 ans", se souvient-elle. "À 8h du matin, le 14 novembre, quand je suis sortie, je n'étais pas fatiguée, je suis même allée prendre un café avec une amie. Je ne ressentais rien".

Après cette garde de huit heures, la psychologue

est en fait en état d'hypervigilance. "Je ne souffrais pas de stress post-traumatique mais j'avais certains symptômes, je voyais par exemple des visages revenir par flash", explique-t-elle encore.

"Le stress des victimes, les témoignages, la détresse peuvent entraîner chez le soignant ce qu'on appelle un traumatisme vicariant", explique Muriel Salmona, une psychiatre qui suit des victimes des attentats et a débriefé des professionnels qui ont travaillé ce jour-là. "À titre de comparaison, ce qu'ont vécu les psychologues et psychiatres dans les CUMP est comparable aux chirurgiens et infirmiers qui ont dû faire face à de la chirurgie de guerre". Ils savent opérer mais l'ampleur et la gravité des blessures peut faire perdre pied.

"Bien sûr, on ne peut pas tout entendre, confirme Héloïse Marichez, il faut savoir se protéger. Parler avec les collègues aide beaucoup. Mais pour cette fois, je n'en ai pas eu besoin. J'ai repris très vite mon quotidien qui n'est pas forcément différent de ce que j'ai vécu ce soir-là."

Pour tenir le choc, le psychologue Jean-Michel Cerf qui a travaillé pendant 24h à l'Hôtel Dieu ne s'est accordé qu'une seule pause de 3h. Jusqu'en décembre, il délaisse un peu son activité universitaire pour se consacrer au suivi des victimes. "C'est à ce moment-là que mon épouse m'a proposé d'aller rendre hommage aux victimes à République. C'était la première fois que ces attentats atteignaient ma sphère intime." Le souvenir des attentats et de la prise en charge reste dans son esprit très présent pendant le premier trimestre 2016, d'autant qu'il avait déjà participé à la prise en charge des victimes des attentats de janvier 2015.

"Il me faut une semaine pour que je réalise finalement pleinement ce qu'il s'est passé", analyse quant à elle Stéphanie. Désormais, il faut qu'elle comprenne ces événements. "Je sens que j'ai alors besoin de faire un travail sur moi-même. Avec une psychiatre, j'essaie de clarifier ce qu'il s'est passé, de mettre en lien les différents témoignages, de refaire une chronologie, j'ai besoin de mettre du sens."

Cette recherche de sens est fondamentale, selon Muriel Salmona. "Pour faire revenir les personnes traumatisées dans notre monde, dans un endroit où



elles peuvent reprendre pied, il faut mettre du sens, sur le long terme. Pour les soignants et les aidants, il faudrait au moins prévoir un entretien tout de suite après l'évènement, puis un autre un mois après", conseille-t-elle.

Mais avec ou sans aide, au fil des mois, les souvenirs s'estompent. Stéphanie repense encore un an plus tard aux personnes qu'elle a croisées ce soir-là. "Comment vont-elles? Où en sont-elles? Au départ, je me posais la question tous les jours, maintenant, on peut dire que cela n'arrive qu'une fois par mois". Jean-Michel Coq s'est lui rendu compte en relisant les notes prises ce soir-là qu'il avait mis en place une stratégie de protection: "Je me suis protégé en oubliant, en refoulant certains détails."

"Le 13 novembre a été très difficile à encaisser, j'ai eu peur de ne pas avoir été à la hauteur", confie-t-il douze mois plus tard. Une crainte partagée par Stéphanie qui se souvient du récit d'un de ses confrères, il n'avait pas pu faire face à une victime qui souffrait de "stress dépassé" et ne pouvait cesser de hurler le soir du 13 novembre. "Il s'est levé et est parti", raconte-t-elle, visiblement inquiète d'avoir à vivre une telle situation.

Julie*, une jeune psychologue parisienne a elle décidé de ne pas travailler le soir du 13 novembre. "J'habite dans le quartier où ont eu lieu les attentats et j'ai très mal vécu ces événements, se souvient-elle. J'ai compris que je devais gérer mes émotions avant de tenter d'aider les autres à gérer les leurs. Il faut connaître ses limites pour être utile aux personnes en souffrance", affirme-t-elle encore.

Après novembre 2015, il y eut le 14 juillet 2016. Au soir des attentats de Nice, Héloïse Marichez part prêter main forte pour deux jours à ses confrères niçois, Jean-Michel Coq répond lui aux appels de la ligne d'urgence mise en place. "Ce n'est pas si différent de ce que l'on voit au quotidien", rappelle une nouvelle fois la première.

"On". Au cours de notre entretien, Héloïse Marichez n'aura de cesse de parler du collectif. Et pour cause, "dans ces moments-là, on assiste à une solidarité immense entre les soignants, la protection civile et les patients", assure Muriel Salmona. "C'est un évènement qui demande un engagement énorme et qui resserre les liens".

Un évènement aussi qui donne une tout autre perspective à son métier. "Je ressens une vraie envie de vouloir aider les personnes sur le long terme, même si pour l'instant, cela ne se traduit pas par un projet concret", affirme désormais Stéphanie. Julie, elle, avec du recul et des formations spécifiques en cours, s'est portée volontaire pour être mobilisée lors du prochain plan blanc. Un plan blanc au cours duquel elle croisera peut-être Jean-Michel Coq, Héloïse Marichez ou Stéphanie. »

Article de Sandra Lorenzo,
Journaliste responsable de la rubrique *C'est La Vie*,
Site *Huffington Post*

🔍 Source :

<http://www.huffingtonpost.fr/2016/11/07/13-novembre-psy/>

RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENTAT DE NICE : LE CRI DU CŒUR D'UNE PSYCHOLOGUE

Le Figaro Madame nous rapporte le témoignage d'une psychologue de Nice.

Deux jours après le carnage de la Promenade des Anglais, une psychologue clinicienne basée à Nice a publié un message d'espoir sur son compte Facebook. En 425 mots, postés à 11h44 le lundi 17 juillet, Caroline B, témoin clé des suites de l'attentat perpétré par Mohamed Lahouaiej, a livré l'envers de l'accompagnement psychologique des victimes et de leurs proches. En miroir, elle s'interroge, aussi, sur la prise en charge des professionnels de santé et bénévoles à leur chevet.

Nous retrouvons également un autre témoignage, celui de Cécile K, psychologue installée en libéral, qui s'est proposée spontanément pour accompagner les victimes de l'attentat de Nice (*La Voix du Nord*).

🌐 Liens Internet

📰 *Le Figaro Madame*

<http://madame.lefigaro.fr/societe/temoignage-psy-nice-190716-115445>

📰 *La Voix du Nord*

<http://www.lavoixdunord.fr/26412/article/2016-07-24/verquigneul-psychologue-elle-accompagne-les-victimes-de-l-attentat-de-nice>

📰 *Normandie Actu*

http://www.normandie-actu.fr/attentat-de-nice-le-temoignage-d-une-psychologue-qui-emeut-le-web_219742/

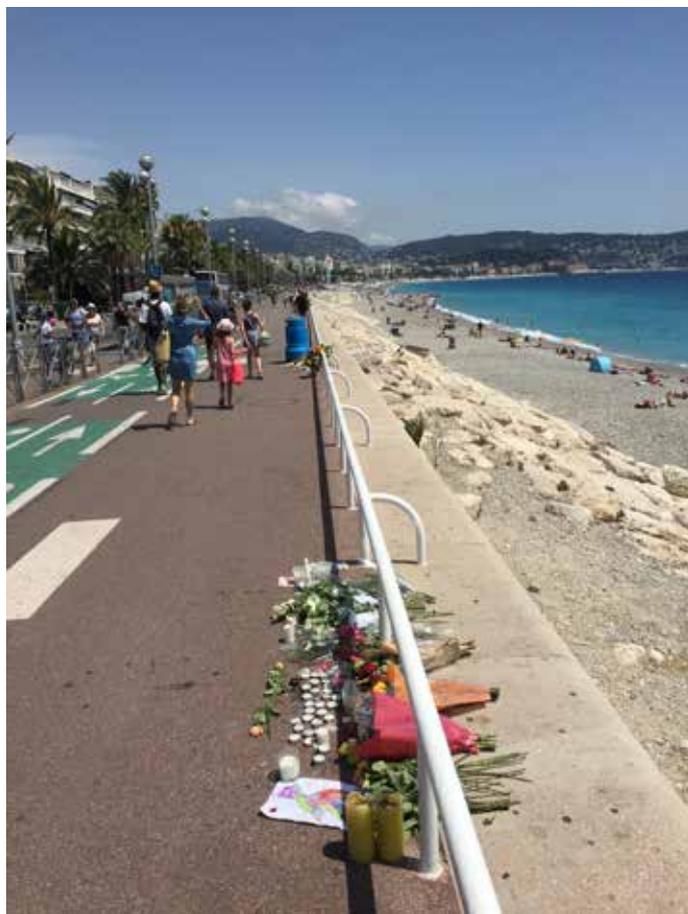


Photo : Nice, 21 juillet 2016, auteur : Wehwalt

PSYCHOLOGUE ET APRÈS

« LA PSY N'EST PAS RENTRÉE DE PARIS »

Céline Parisot

Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef Fédérer

Depuis plusieurs mois sur les réseaux sociaux j'échange avec des psychologues qui ont pris la décision de changer de profession. Chacun ayant des parcours et des raisons bien différentes les ayant amenés à prendre cette lourde décision. Cinq ans d'études, des stages, recherches d'emploi, infructueuses ou non et finalement l'arrêt. Pourquoi ? J'avais mes petites idées même si pour chacun les raisons profondes devaient être différentes.

Claire Silvestre-Toussaint, ancienne présidente de la CNCDP, rappelle qu'il nous est fortement recommandé, lorsque nous sommes étudiants, d'effectuer un travail personnel de type psychothérapeutique de manière à acquérir la capacité de discerner son "implication personnelle dans la compréhension d'autrui" (règle déontologique). Par la suite, la supervision s'avère être un bon outil pour respecter ce principe qui est le 2^e inscrit dans le Code :

Compétence. *Le psychologue tient sa compétence [...] de sa formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières. Il définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de son expérience. Il est de sa responsabilité éthique de refuser toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises. Quel que soit le contexte de son intervention et les éventuelles pressions subies, il fait preuve de prudence, mesure, discernement et impartialité.*

J'ose poser la question ici de combien font ou peuvent faire réellement ce travail introspectif ? Quels sont les moyens dont dispose l'étudiant futur psychologue pour mettre en œuvre ce travail si précieux pour garantir sa pratique ?

Nous donc avons une profession qui nous oblige à prendre de la distance avec nos propres affects, notre propre histoire pour pouvoir l'exercer et nous nous mettons au service de l'autre pour qu'il puisse lui-même faire ce travail. Il peut y avoir ici deux idées, d'une part se rendre compte que nous ne sommes pas fait pour exercer cette profession et d'autre part être confronté à un événement de vie qui nous empêche, momentanément ou sur la durée, d'exercer. Qu'en est-il d'un psychologue qui serait victime d'un traumatisme ? Il est bien évident, et nous le savons, que chacun ne va pas réagir de la même manière à tel ou tel événement. Lorsqu'il s'agit d'avoir été présent lors d'une attaque telle que celle du 13 novembre 2015 ? Il y a alors la question du trauma, il ne s'agit plus du psychologue, il s'agit de la personne, de son histoire, de son vécu. Mais il va s'agir aussi de la capacité à travailler lorsque le choc est tel qu'il vient tout bouleverser, tout questionner.

Je souhaite ici proposer le témoignage de Carole B. Ce texte pourra peut-être amener chacun à se questionner sur soi, son propre positionnement et peut-être prendre le temps de réfléchir au fait que, malgré la formation, malgré la supervision, nous pouvons être amenés à de grands bouleversements internes au moment où nous ne nous y attendions pas.

Carole a accepté d'écrire un texte introspectif répondant à cette question : « Pourquoi ai-je arrêté d'exercer ma profession de psychologue ? » J'ai eu l'occasion de la rencontrer l'été dernier pour échanger à partir de ce texte. Moment fort pour ma part où nos échanges nous ont amenés vers cette question du « pourquoi ». Pourquoi devenir psychologue ? Pourquoi orienter sa formation vers telle ou telle orientation ? Exercer en institution, en libéral ? Liberté d'exercice réelle ou de surface ? Nous avons

pu également évoquer la supervision qu'elle a mis en œuvre tout au cours de son parcours professionnel qui ne lui permet plus, seule, aujourd'hui de régler les différents questionnements qui la traversent.

Carole était dans le XX^e arrondissement de Paris lors des attentats du 13 novembre 2015. Elle a vécu le pire, elle et son mari sont revenus « vivants » de cette soirée, mais le traumatisme est bien là. Quatre jours plus tard, elle était de retour au travail. En tant que psychologue en libéral, elle ne s'est pas mise en arrêt maladie, son statut ne lui permettant pas d'accéder à des indemnités journalières satisfaisantes. Quatre jours après donc, retour au travail, où les patients suivis habituellement sont plus ou moins sous le choc de ce qui s'est passé à Paris, et elle ? Elle fera son travail, de manière assez automatique en gardant du mieux qu'elle peut une posture professionnelle, et mettra quelques mois à s'apercevoir que, oui, elle est revenue de Paris, mais que « la psy » est restée à Paris.



Touchée indirectement par les attentats de Nice, Carole raconte qu'un confrère est dans le coma. Elle connaît l'un de ses patients, c'est l'effondrement. « Le psychologue tient le psychisme de ses patients dans ses mains, c'est pas bien de le dire mais les patients se le représentent comme ça ». « Les psychologues peuvent mourir » mais les patients ont ce fantasme : « On ne peut pas les tuer ».

Je vous propose ce témoignage qui retrace sa réflexion sur sa profession, ses convictions et la réalité d'exercice, car, même si Carole a été l'une des victimes des attentats de novembre 2015, elle souffrait déjà, avant cet événement, de son

statut et elle réfléchissait à arrêter. Carole avait une vision humaniste de son métier ; pour elle, il était important d'avoir « une croyance fondamentale en l'humanité ». Vous verrez que, pour elle, la reconversion s'est imposée. Aujourd'hui, Carole a fait une rentrée en tant que professeur de Lettres, elle passera le CAPES et a partagé avec moi cette phrase d'une de ses enseignantes lorsqu'elle était encore au lycée : « C'est la littérature votre truc, vous êtes faite pour être professeur de Lettres ».

« POURQUOI J'AI ARRÊTÉ D'EXERCER MA PROFESSION DE PSYCHOLOGUE ? »

Carole B.

Qu'il est difficile de répondre à cette question, tant cela m'est difficile à intellectualiser et à transmettre.

Quand j'ai choisi de devenir psychologue, je pensais que c'était le métier le plus humaniste qui soit. Je me suis, pendant 10 ans, engagée auprès de mes patients. Je me suis investie dans les psychothérapies, souvent avec cœur et toujours avec honnêteté. Très rapidement, je me suis spécialisée en psychiatrie périnatale. J'ai accompagné des centaines de parents, de bébés, de parents qui n'avaient plus leur bébé, de familles en souffrance, de patient cherchant dans leur histoire même la plus lointaine des pistes pour penser le présent.

Il faut dire aussi que j'ai toujours été une optimiste. Une foi inconditionnelle en l'humanité, teintée de réalisme quant aux sujets individuels. J'ai souvent dit que je faisais ce métier car j'étais indéfectiblement portée par ma « confiance en l'humain ».

Pour continuer à exercer ce métier en périnatalité, je me suis installée en libéral, en lien avec des sages-femmes et obstétriciens, après avoir travaillé en maternité.

Après quelques années d'exercice libéral, la fatigue a commencé à s'installer. L'évidence de ce métier n'a jamais été égratignée – elle ne l'est toujours pas – mais les conditions devenaient de plus en plus difficiles à vivre au quotidien : travailler de 9h à 21h, tâcher d'équilibrer une comptabilité toujours plus taxée, se heurter aux administrations régissant l'activité libérale, supporter les doléances

de certains patients qui se mettent à consommer littéralement du soin psychique.

Bien sûr que la majorité des psychothérapies étaient encourageantes et même valorisantes, n'ayons pas peur d'exprimer ce qu'un thérapeute peut ressentir.

Il n'a jamais été question de souffrir d'accompagner des personnes elles-mêmes en souffrance. Ce n'est pas cela qui est devenu difficile avec le temps. Ces sont les conditions d'exercice.

Il est arrivé régulièrement qu'apparaissent des moments de découragement, comme tous les psychologues libéraux que je connais, mais ils avaient toujours été transitoires. Jusqu'il y a quelques mois. Quand une effraction s'est ajoutée à la lassitude.

La veille d'un congrès de psychanalyse à Paris, mon époux et moi sommes sortis profiter de cette belle ville que nous chérissons beaucoup. Nous nous sommes retrouvés au cœur des attentats, témoins de l'indicible. Après quelques semaines, sous le coup d'un choc d'un stress post-traumatique, la vie a repris son cours, mais jamais plus elle ne serait comme « avant ». L'évidence est apparue peu à peu : je ne pouvais plus être psychothérapeute.

Il est probable que l'optimisme se soit dissocié cette nuit-là. Le pessimisme est venu remplacer ma foi en l'humanité. L'optimisme est venu emplir ma (la) vie au quotidien. La tendance s'est renversée...

Est-ce que cela suffit pour expliquer que j'ai cessé d'exercer ? Je l'ai cru quelques mois jusqu'à récemment, quand un confrère a été victime des attentats de Nice. J'ai entendu la douleur violente

de l'abandon chez l'une de ses patientes. J'ai pris conscience qu'il y avait peut-être eu de cela aussi. Être parfois – même si ce n'est qu'une illusion chez le patient - reléguée à cette place d'irremplaçable, je ne pouvais plus le porter. Pour de multiples raisons, finalement.

Je crois que je serai toujours psychologue quelque part mais uniquement par mes convictions, et non plus par ma pratique. Je l'ai porté dix années durant, avec enthousiasme, avec passion parfois (je connais l'étymologie de passion qui est pathos), et avec cœur. J'ai toujours pensé – peu importe les débats – que ce métier, c'était aider l'autre. Et en psychiatrie périnatale, plus qu'ailleurs, il est impossible d'aider l'autre sans s'engager et donner de soi. C'est certainement ce don que je ne peux plus faire aujourd'hui.

Comme me l'a dit mon analyste à l'arrivée de la date anniversaire des attentats de Paris, en m'aidant comme bien souvent à rassembler les pièces d'un

puzzle psychique :

« À Paris, vous n'avez pas perdu la psychologue. Vous avez perdu le sens du devoir... ou le devoir du sens ».

À ces mots, tout s'est éclairé. Je sais aujourd'hui pourquoi j'ai cessé d'exercer ce beau métier, pourquoi j'investis un autre métier tout aussi beau et je n'ai plus de difficulté à exprimer ce choix.

Aujourd'hui, je m'engage autrement, je crois que mon nouveau métier sera une autre forme de transmission et d'encouragement à penser par soi-même. Il passera toutefois par un filtre, celui de la littérature.

Mes journées à moi vont être animés d'échanges, de débats, de poésie, mais aussi de légèreté et de rires, quoiqu'on rit parfois aussi avec les patients, ne nous méprenons pas ! Je vais rentrer chez moi bien souvent à une heure qui me permettra de concilier ma vie personnelle et ma vie professionnelle. Je vais prendre beaucoup plus de vacances et je vais regarder l'humanité grandir dans mes salles de classe, en me sentant un peu plus du côté d'une prévention éducative que je crois absolument nécessaire aujourd'hui.

Je remercie Carole de s'être livrée à cet exercice et d'avoir partagé son expérience pour permettre à chacun de poursuivre sa réflexion sur son devenir « psy ». Elle a pu témoigner également sur l'Édition du Grand Nancy et sur Facebook.

Je vous invite, si vous le souhaitez, à venir également partager votre expérience. En tant que psychologue. Vous vous interrogez sur votre métier, vous souhaitez élaborer à partir de ce qui a suscité cette vocation chez vous, vous voulez dire, raconter, prendre du recul sur votre pratique, vous pouvez m'envoyer un témoignage à partir de cette même question « Pourquoi et comment j'exerce mon métier de psychologue ? »

Ces témoignages pourront refléter différents niveaux de problématiques et leur articulation à une réflexion personnelle. Il s'agit également de pouvoir sensibiliser aux difficultés liées à notre profession (insertion, place dans l'institution...).

Nous prendrons soin ensemble de travailler le texte proposé et les modalités de sa diffusion. N'hésitez pas à me contacter : celine.parisot@ffpp.net.





ÉDUCATION NATIONALE

CRÉATION DU CORPS DES PSYCHOLOGUES : LE DÉCRET DU 16 NOVEMBRE

Caroline Villaret

Chargée de mission Éducation

Le comité technique ministériel a adopté à sa majorité le 16 novembre 2016, le décret concernant la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale qui réunit les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues. Il s'agit d'une avancée historique pour l'ensemble de la profession attendue depuis plusieurs décennies.

Cela représente également la prise en compte du travail des psychologues à l'école et au collège qui participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales et inscrivent leurs actions au bénéfice de la réussite scolaire pour tous. Cette reconnaissance statutaire, obtenue par le dialogue social, s'appuie également sur le travail consensuel de toutes les organisations de psychologues concernées par l'institution scolaire. L'AEPu et la FFPP ont contribué très activement à ces travaux et cela depuis la création du Popsyden en interpellant, avec les organisations de psychologues et les syndicats, le ministère de l'éducation nationale sur la nécessité

de revoir de fond en comble le recrutement et la carrière des psychologues de l'éducation nationale de la maternelle à l'université.

Ce décret devrait passer en conseil d'état dans les semaines à venir avant sa parution au journal officiel fin janvier. À cette date, le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale sera effectif et pourra prendre sa place dans le système éducatif. Un premier recrutement sur concours est prévu au printemps.

🔗 Liens Internet

<http://www.education.gouv.fr/cid109221/corps-unique-des-psychologues-de-l-education-nationale-adoption-du-decret-statutaire-et-de-la-grille-indiciaire-en-comite-technique-ministeriel-ctmen.html>

<http://www.afpen.fr/>

<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/11/16/creation-du-corps-unique-des-psychologues-de-leducation-nationale-decret-adopte/>

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Commission Éducation FFPP

Les inscriptions aux concours de recrutement des PsyEN des deux spécialités auront lieu du 7 février 2017 à partir de 12 heures au 7 mars 2017 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront au mois d'avril 2017.

Les calendriers prévisionnels et les lieux des épreuves d'admission pourront être consultés sur le site Publinet début 2017.

Pour l'instant ce calendrier n'est pas encore officiel car voici ce que l'on peut lire sur le site du ministère :

«Les premiers concours externe et interne de psychologues de l'Éducation nationale, ouverts aux personnes justifiant d'une licence de psychologie et, soit inscrites en M2 de psychologie, soit titulaires

d'un master de psychologie, seront organisés au cours du premier semestre 2017. Les inscriptions auront lieu du 7 février au 7 mars 2017 ».

On voit bien qu'il faut attendre la parution des décrets de création du corps unique des psychologues de l'éducation nationale, cependant nous nous réjouissons de ces étapes décisives et nous restons attentifs et vigilants avec les organisations du « groupe des 9 » (ACOP-F, AEPu, AFPEN, FFPP, SFP, SNP, SNES SNUipp, UNSA) pour obtenir enfin la création effective de ce corps unique de psychologues.

🔗 **Lien** : <http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale.html&xtmc=concourspsyen&xtnp=1&xtcr=1>

LETTRE OUVERTE AU NOUVEAU DIRECTEUR DE CABINET

Le groupe des 9

Le groupe des 9 s'est inquiété à juste titre du retard pris par le ministère pour finaliser la mise en place des décrets instituant le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale. À cette fin il interroge les responsables du ministère et les membres du cabinet du ministre, c'est dans ce contexte que les organisations envoient cette lettre au nouveau directeur de cabinet.

Monsieur le Directeur de Cabinet,
L'ensemble de nos organisations syndicales et professionnelles salue votre nomination en tant que directeur de cabinet.

À cette occasion, nous souhaitons attirer votre attention sur la finalisation du dossier concernant la création du corps unique de psychologues de l'Éducation nationale, attendue par toute la profession. Nous nous félicitons de la qualité du dialogue social qui a été conduit jusqu'à présent pour son avancement.

Nous espérons que dans cette période de transition particulièrement délicate pour la clôture de ce dossier, la publication du décret statutaire, qui demeure une forte préoccupation pour nos organisations, se fera en novembre 2016 comme annoncée.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la présentation du projet de loi de finance qui ne prévoit aucune création de postes de psychologues de l'Éducation

nationale, contrairement aux propositions faites pour d'autres catégories de personnels non enseignants.

Pourtant le nombre de postes vacants et les besoins liés au contexte social actuel, nécessiteraient à la fois des créations de postes pour alléger les effectifs d'enfants et d'adolescents à prendre en charge et des recrutements en nombre significatif dès la rentrée 2017 pour réduire la précarité très importante actuellement.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer très rapidement afin d'échanger sur les derniers points problématiques, notamment sur la mise en place de la future formation et sur l'architecture du nouveau corps qui permette une visibilité des apports de la psychologie et du rôle des psychologues à tous les niveaux hiérarchiques.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'assurance de notre entière considération.



Le groupe des 9 :

ACOPF

Association des conseillers d'orientation psychologues de France

AEPU

Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités

AFPEN

Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

FFPP

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

SE-UNSA

Syndicat des Enseignants - UNSA

SFP

Société Française de Psychologie

SNES-FSU

Syndicat National des Enseignants du second degré

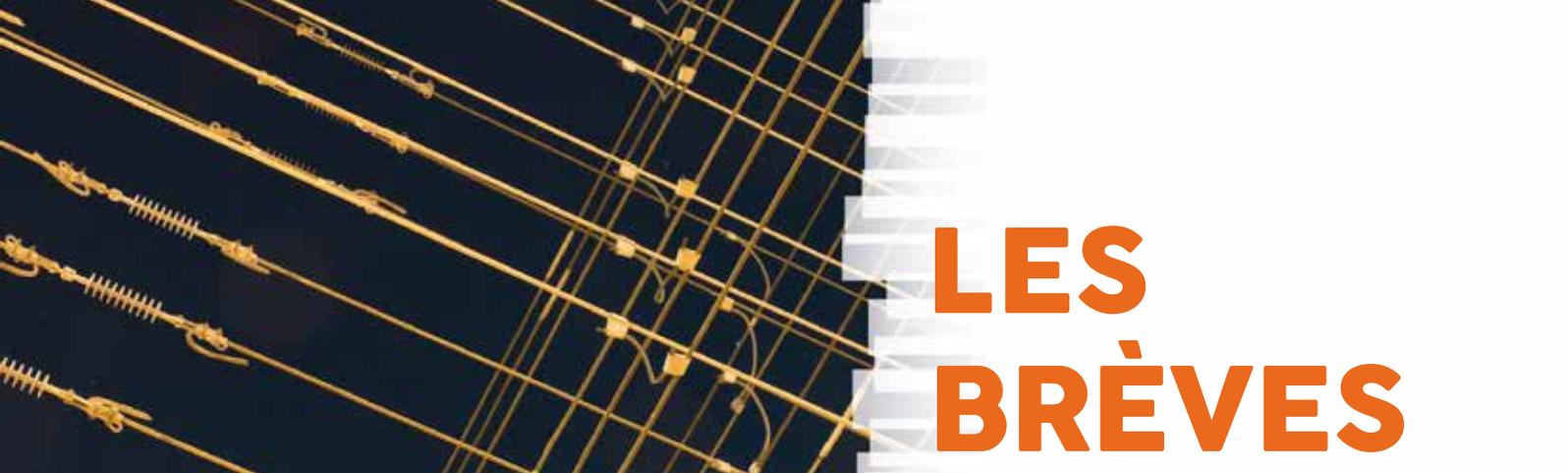
SNP

Syndicat National des Psychologues

SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC – FSU

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie



LES BRÈVES

PÔLE EMPLOI

PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL, ASSISTANTS TECHNIQUES D'ORIENTATION, NOUS AVONS NOTRE MOT À DIRE!

Dans le n° 84 de *Fédérer* (juin 2016), le collectif des Psychologues de Pôle emploi ont publié un article **Transfert : des Psychologues à Pôle-Emploi : d'où viennent-ils ? Où vont-ils ?** Cet article retraçait l'historique des services et des missions des psychologues dont nombre étaient issus de l'AFPA. Il envisageait la spécificité de l'intervention psychologique dans le champ, la démarche collective des psychologues pour défendre cette spécificité. Quelques mois plus tard ils nous adressent ce communiqué d'actualité.

Psychologues du travail, assistants techniques d'orientation, nous avons notre mot à dire !

Les carottes ne sont pas encore cuites ! Le processus d'éclatement des équipes d'orientation spécialisées (EOS) est maintenant engagé.

Nos arguments ne sont pas entendus et la Direction Générale de Pôle emploi fait fi de notre avis de professionnels de l'orientation. Elle seule a la connaissance et sait comment organiser notre activité !

En éclatant les (seules) équipes d'orientation spécialisée, la direction générale a pour objectif principal de nous afficher comme tête de gondole (1 psychologue dans chaque agence) pour montrer aux décideurs institutionnels et au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) les efforts de Pôle emploi dans la mise en place du Conseil en évolution professionnelle. Avec un effet secondaire appréciable : faire taire des professionnels jugés trop collectifs et remuants, capables de se mettre en grève massivement pour faire respecter leur métier, le code de déontologie des psychologues et par là-même la qualité du service d'orientation spécialisée à rendre aux demandeurs d'emploi.

Les consultations des CE et CHSCT sont en cours ou déjà achevées (Ile de France) Aucune réponse n'est donnée aux élu(es) sur la mise en œuvre opérationnelle de l'OSSPP. (Organisation Simplifiée pour un Service Personnalisé de Proximité). Aucun argument sérieux n'est avancé pour justifier notre dispersion dans les agences. Le leitmotiv à nonné de manière descendante dans la hiérarchie se limite à énoncer de nouvelles missions qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation (« On fera en marchant ») :

- « être aux plus près des DE ». En quoi serions-nous plus proches ? Mystère !
- « contribuer au développement de compétences collectives des conseillers sur son champ d'expertise ». Ce rôle n'est-il plus dévolu aux CIDC ?
- « aider les Équipes Locales de Directions (ELD) à animer et entretenir les compétences autour de l'orientation » (tout en étant sous la hiérarchie des responsables d'équipes, nous suppléerions l'université du management !)
- sans oublier, « participer aux recrutements avec les équipes entreprise ».

Les consultations des IRP confirment que rien n'est préparé (problèmes de locaux, missions opaques à

la main de chaque ELD, animation fonctionnelle en projet depuis 2010, bricolage d'outils d'évaluation également en projet depuis 2010...). Dès que les questions précises sont posées, les directions régionales ne répondent pas et renvoient à des groupes de travail ultérieurs. Or, la direction doit s'inscrire dans une démarche d'information complète du CHSCT sur les conséquences de tout projet de restructuration des services (Art L4614-9 du Code du Travail).

Partout, les élus du personnel ont exprimé des réserves. Même les syndicats favorables au projet OSSPP parlent de « changements non concertés », de la « brutalité de cette décision » (CFDT) du « volet accompagnement de la mise en œuvre encore une fois trop flou... » (Cfe-Cgc).

Des enquêtes et expertises ont été votées par plusieurs CE (Ile de France, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Bretagne...) et CHSCT (Normandie, Aquitaine, Nord Pas de Calais...). N'en doutons pas, ces expertises feront ressortir non seulement une dilution par isolement du métier de psychologue, mais aussi les manques des directions, qui ne tenant compte d'aucune des alertes (remontées d'incidents, courriers de médecins du travail...), ne procède à aucune évaluation des risques et ne remplit pas ses obligations de résultat en matière de santé et de sécurité au travail. (Loi du 31 décembre 1991). Suite à ces enquêtes / expertises et aux avis et préconisations des élu-es, les directions régionales devront réaliser ensuite un plan de prévention des risques qui sera consigné dans le Document Unique (DU).

Les CHSCT pourront ensuite assigner l'employeur en référé, pour obtenir la suspension de la mise en œuvre d'un projet modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail des salariés en cas d'information insuffisante. Ce sera le cas dans

plusieurs régions : rien n'ayant été anticipé, nous ne voyons pas comment les Directions régionales de Pôle emploi pourraient répondre à des questions qu'ils ne se posent même pas !

Par ailleurs, nous constatons que des postes sont déjà affichés dans la bourse des emplois nationale (10 en Bourgogne, 19 en PACA). Des postes ont déjà été pourvus avant le déploiement. Le fait de ne pas calquer le calendrier national à la région « la plus en retard » dans les consultations va générer des disparités de traitements dans les recrutements à venir (demandes de mutations inter- régionales). De par son obligation de loyauté, l'employeur doit attendre pour laisser une égalité de chances à tous les salariés. S'il ne le faisait pas, la direction pourrait l'imposer.

Psychologues du travail et Assistants Techniques d'Orientation (ATO), nous devons rester solidaires !

Nous devons continuer à agir avec les syndicats et les élu(e)s qui nous soutiennent pour faire évoluer ce projet et obtenir :

- le respect de notre autonomie professionnelle,
- le maintien des équipes d'orientation spécialisée (psychologues et ATO),
- une clarification du management des missions qui doit se situer à minima au niveau des Directions Territoriales et une animation technique nationale et régionale de qualité (enfin !).

On le répète, les carottes ne sont pas encore cuites !

✉ Courriel : collectifpsy@outlook.fr

☎ Tel : 07.83.82.96.40

🌐 Site : <http://polepsycho.com>

BASE DOCUMENTAIRE

RÉSEAU ASCODOCPSY

La base documentaire en santé mentale et psychiatrie SantéPsy change de tête !

Le réseau Ascodocpsy offre un nouvel accès à la base SantéPsy qui propose des ressources spécialisées en psychiatrie et santé mentale. Elle recense près de 200000 références d'articles de revues, mémoires, thèses, ouvrages, textes officiels et publications numériques. La base SantéPsy couvre essentiellement 8 thématiques : addiction, droit de la santé, gestion administrative et hospitalière, psychanalyse, psychiatrie, psychologie, soins

infirmiers. Elle s'adresse à tout professionnel, en poste ou futur, souhaitant s'informer sur les dernières nouveautés parues dans la littérature scientifique en langue française.

La nouvelle base SantéPsy est accessible sur le site du réseau à cette adresse :

🔗 <http://www.ascodocpsy.org/santepsy/>

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Collectif des Psychologues UFMICT-CGT

Le 22 novembre 2016, le Collectif des Psychologues de l'UFMICT-CGT envoyait un courrier ayant pour objet : Psychologue, demande d'ouverture de négociations à l'intention du Président de la République. La FFPP soutient la démarche en vous informant. Vous trouverez ci-dessous l'intégralité du courrier et un lien toujours actif pour signer la pétition sur la revalorisation du traitement des Psychologues hospitaliers.

« Monsieur le Président, Un mouvement national de revendication des psychologues a eu lieu le jeudi 6 octobre 2016. Les représentants des psychologues de la Fédération Santé et Action Sociale du syndicat CGT vous interpellent spécifiquement pour l'ouverture de négociations sur les points suivants :

Le rattrapage salarial de la profession

Point essentiel, puisque depuis 1991 dans les FPH et FPT, date de la dernière révision de leur grille, la profession cumule un retard de revalorisation. C'est l'une des seules professions de la catégorie A type à subir une telle injustice. De plus la précarité, trop souvent sans progression d'échelon, reste massive (plus de 50% dans la FPH), malgré les mesures de résorption A.N.T qui viennent d'être reconduites pour deux ans.

La reconnaissance de l'activité et de la place des psychologues

Alors que les projets de soins prônent un volet psychologique (réitéré dans les plans cancer, autisme, Alzheimer, etc...), les psychologues sont majoritairement recrutés hors statut, en nombre insuffisant. Le non-respect du concours de recrutement et les conditions de travail dégradées ne leur permettent plus de répondre de manière efficace à la demande du public.

L'accès direct du public aux consultations

Que ce soit à l'hôpital ou dans d'autres services publics (État, Éducation Nationale, Département), il est inadmissible que la demande des usagers ne puisse être prise en compte. La possibilité d'un accès direct aux psychologues préconisé dans de nombreux

rapports devrait être la règle dans tous les CMP.

La gratification des stages

À ce jour, celle-ci est très problématique pour les étudiants en psychologie et les conséquences sur l'organisation de la formation et l'identité professionnelle sont considérables. Nous demandons que les étudiants en psychologie de master puissent figurer au tableau des effectifs des personnels hospitaliers.

La structuration de la profession

Grâce à l'action du 6 octobre le comité de suivi laissé en jachère par la DGOS peut reprendre ses travaux. La structuration de la profession est en cours dans certains établissements de la FPH avec des niveaux de reconnaissance disparates. Nous attendons des décrets qui permettraient à l'ensemble des établissements d'asseoir la profession institutionnellement.

La prise en charge par l'assurance maladie

La facturation aux usagers des prestations des psychologues est illégale mais elle se pratique pourtant dans certains établissements.

Un projet d'expérimentation de l'offre psychologique et de son remboursement, proposé par Mme Delaunay, député PS de Gironde est soumis à l'examen. En tant que représentants de la profession nous souhaiterions participer à la réflexion sur les enjeux d'un tel projet.

La ré-inscription de la prise en compte de la dimension psychologique et la création du projet psychologique d'établissement dans la Loi de modernisation de notre système de santé ont apporté à la profession une ouverture encourageante. Les psychologues attendent maintenant, dans un contexte de grande instabilité des équilibres institutionnels et de souffrance au travail des personnels hospitaliers conduisant parfois à des suicides, l'ouverture de réelles négociations

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération en un service hospitalier au service du public ».

📄 Pétition en ligne : <http://www.sante.cgt.fr/Revalorisation-du-traitement-des>

ADELI

S'INSCRIRE, EST-CE SI FACILE ?

Céline Parisot

Psychologue, n°ADELI 54 93 01 81 0

Membre du BF de la FFPP

Rédactrice en chef de Fédérer

En tant que psychologue en exercice nous avons l'obligation de nous inscrire sur le répertoire ADELI. C'est un système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue. Ce répertoire sert à gérer les listes de professionnels de chaque département, d'élaborer des statistiques, d'informer les professionnels et de mettre en place les plans ORSEC (Organisation de Réponse de Sécurité civile) lorsque cela est nécessaire.

Ainsi, les dernières statistiques proposées par la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé) nous informent qu'il y a **57 854 psychologues en exercice en France en 2016**. Vous pouvez retrouver l'ensemble des statistiques 2016 sur le site de la DRESS.

Plusieurs témoignages nous sont parvenus cette année sur les différences de traitement pour s'enregistrer sur la liste ADELI. En effet, dans certains cas, il est très facile de faire prendre en compte des changements simplement par mail ou par téléphone. Dans d'autres cas, les jeunes professionnels rencontrent de sérieuses difficultés : par exemple, un an après avoir été diplômés, il leur est difficile de fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription. En effet, les psychologues fraîchement diplômés n'ont en leur possession qu'une attestation de réussite et non le véritable diplôme que les universités mettent beaucoup de temps à éditer. Or, dans certains départements, l'attestation provisoire est refusée. Un employeur ne peut embaucher sans s'assurer que le professionnel est bien inscrit sur la liste ADELI. Quid de l'insertion dans ce cas ? Autre exemple : l'ARS assure que tant que nous ne travaillons pas, nous ne pouvons pas nous inscrire. Les jeunes diplômés peuvent tourner en rond longtemps...

Pourquoi cette difficulté et cette disparité de pratiques ? Un début de réponse se trouve dans le fait que la dernière circulaire concernant cette démarche pour les psychologues date de 2003 (Circulaire DHOS/P2/DREES n° 2003-143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes des psychologues au niveau départemental). La réforme LMD a eu lieu juste après, mise en application à la rentrée de

septembre 2003. Dès lors, nous pouvons être moins surpris que l'administration nous demande notre diplôme original de maîtrise et de Master. En outre, il a été possible d'accéder au titre de deux manières différentes (Master Pro et Master Recherche + titre) ce qui rend complexe pour l'administration de prendre en compte ces disparités. Ainsi, certains se tirent les cheveux en expliquant qu'il ne leur est pas possible de fournir la maîtrise puisqu'ils ont un master, et repartent bredouilles chez eux, toujours pas inscrits sur la liste ADELI de leur département.

In fine, pour chaque cas, nous avons avancé et le professionnel finit par avoir son numéro ADELI. La FFPP, à travers également ses coordinations régionales qui sont en contact avec les ARS, soutient ses adhérents dans des démarches parfois complexes. Une démarche au niveau national est en préparation.

Pour rappel, pour s'inscrire sur la liste ADELI, il faut avoir le titre de psychologue. Les documents originaux nécessaires sont les suivants :

- Pièce d'identité ;
- Licence de psychologie ;
- Master de psychologie ;
- Attestation de stage de 500h (arrêté de mai 2006) ;
- Formulaire d'inscription CERFA n°12269-02

N'oubliez pas de mettre à jour vos données (changement d'employeur, changement d'adresse, ajout de diplômes...).

Liens utiles :**Circulaire DHOS/P 2/DREES n° 2003-143 du 21 mars 2003 :**<http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2003/03-16/a0161202.htm>**Tableau statistique de la DRESS :**<http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=2558>**Formulaire d'inscription Cerfa :**<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R10197>



ANIMATEUR GROUPES ANALYSE DES PRATIQUES

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a>

📍 Lieu de la formation : PARIS

👤 Formation animée par Sylvie DAURIAC

📅 Dates : 3-4 avril 2017 (1^{ère} partie) + 15-16 mai 2017 (2^{nde} partie) + 12-13 juin 2017 (3^e partie).



VICTIMES DE TRAUMATISMES : QUELS SOINS ?

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/victimes-de-traumatismes>

📍 Lieu de la formation : PARIS

👤 Formation animée par Karin TEEPE

📅 Dates : 6-7-8 février 2017.



LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-role-du-psychologue-en-institution-geriatrique>

📍 Lieu de la formation : PARIS

👤 Formation animée par Caroline BOUILLON

📅 Dates : 9-10 février 2017 (1^{ère} partie) + 6-7 avril 2017 (2^{nde} partie).

📅 Dates : 21-22 sept. 2017 (1^{ère} partie) + 19-20 oct. 2017 (2^{nde} partie).



LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOLOGUE

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue>

📍 Lieu de la formation : PARIS

📅 Dates : 13-14-15 mars 2017

👤 Formation animée par Céline PARISOT.

📅 Dates : 16-17-18 oct. 2017

👤 Formation animée par Véronique GRIFFITHS.



PSYCHOLOGUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : SE PRÉPARER AU CONCOURS

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/preparation-concours-fph>

📍 Lieu de la formation : PARIS

👤 Formation animée par Marie-Françoise FOURGEAUD

📅 Dates : 2-3 octobre 2017.

📅 Dates : 13-14 novembre 2017.



MALTRAITANCE DES MINEURS : RÔLE ET PLACE DU PSYCHOLOGUE DANS LE DÉPISTAGE, LE SIGNALEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VICTIME DANS LA PROCÉDURE PÉNALE

Fiche site EPEP :

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/maltraitance-des-mineurs>

📍 Lieu de la formation : PARIS

👤 Formation animée par Karin TEEPE

📅 Dates : 9-10-11 octobre 2017.

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs et prochaines dates sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

Vous souhaitez mettre en place une formation de notre catalogue en intra ?
Contactez-nous à l'adresse formations@ffpp.net

CONFÉRENCES COLLOQUES JOURNÉES

SÉMINAIRE SCIENTIFIQUE TRANSDISCIPLINAIRE 2017

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS L'ENFANCE

LES MARDI

10 janvier	4 avril
24 janvier	2 mai
7 mars	16 mai
21 mars	30 mai

DE 18H30 À 20H30

CEDIAS MUSÉE SOCIAL
5, rue Las Cases
75007 PARIS
M° SOLFÉRINO

Argument, programme, informations et inscriptions www.appea.org



LES TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS L'ENFANCE

EXTRAIT DE L'ARGUMENT

Quelle est la réalité de ce phénomène et de ces symptômes dans l'enfance et pour l'enfant ? Quels seraient les facteurs endogènes et exogènes à l'origine de ces manifestations ? Quel rôle donner à l'évolution développementale, culturelle et sociale de l'enfance ? Enfin comment la société traite-t-elle cette question (médicalisation et psychologisation, assignation au handicap, exclusion ou pressions éducatives, réponses institutionnelles, responsabilisation individuelle ou collective, ...)?

Ce séminaire est une proposition pour penser, analyser

et comprendre, dans un esprit d'ouverture, de curiosité, de rigueur et de critique intellectuelles, ce qui paraît être devenu aujourd'hui un problème de santé publique. L'ensemble des disciplines en sciences humaines, sociales et médicales sera invité à discuter de ces troubles et rendre compte de leur observation et leur compréhension à partir des connaissances et des études, y compris empiriques, les plus récentes. L'accompagnement médical, psychologique, socio-éducatif et pédagogique et les politiques de santé et d'éducation seront directement interrogés.

PROGRAMME JANVIER-MAI 2017

- MARDI 10 JANVIER **Isabelle Roskam** – psychologue – Louvain-la-Neuve/Belgique
 MARDI 24 JANVIER **Antoine Guédénéry** - pédopsychiatre – Paris
 MARDI 7 MARS **Jean-Pierre Rosenczveig** – magistrat - Bobigny
 MARDI 21 MARS **Richard Tremblay** – pédiatre, psychologue – Montréal/Québec
 MARDI 4 AVRIL **Pierre Castelnaud** – neuropédiatre – Tours
 MARDI 2 MAI **Stanislas Morel** – sociologue – Lyon
 MARDI 16 MAI **Catherine Blaya** – sciences de l'éducation / Observatoire International de la Violence à l'École - Nice
 MARDI 30 MAI **Association AIRE/ITEP**: Gilles Gonnard ; François Delacourt avec Philippe Jeammet, pédopsychiatre & Céline Thiou, réalisatrice du film *Sales gosses*, 2016

INSCRIPTIONS & TARIFS

Individuels

100 € pour le cycle des 8 conférences

Feuillet d'inscription sur le site www.appea.org

Formation continue ou prise en charge employeur

200 € pour le cycle des 8 conférences

Formulaire dossier inscription sur le site www.appea.org

Argument, Programme, Informations, Inscriptions

Site www.appea.org Contact 07 81 36 90 13 Mail contact@appea.org

Organisation et Partenaires





L'AGENDA

SITE FFPP : AGENDA EN LIGNE

🔗 Agenda en ligne FFPP : http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_jevents&view=month&layout=calendar&Itemid=206

🔗 Calendrier des sessions EPEP : http://entretiensdelapsychologie.org/index.php?option=com_jevents&task=year.listeevents&year=2015

L'agenda FFPP regroupe et vous fait part régulièrement des nombreuses manifestations (journées d'études, colloques, conférences) autour de la psychologie et des psychologues, organisées partout en France, par des associations, des collectifs, des établissements. Vous pouvez nous faire part de vos dates en écrivant un mail au siège FFPP : agenda@ffpp.net et en précisant en objet : « Demande parution agenda ».

Consultez notre agenda sur le site www.ffpp.net.

Retrouvez entre autre :

La Société Internationale du Rorschach et des méthodes projectives organise son XXII^e Congrès à Paris du 17 au 21 juillet 2017 sur le très beau site des Cordeliers, au cœur de Paris, dans le 6^{ème} arrondissement, entre Notre-Dame et le Panthéon.

ACTUALITÉS DES RECHERCHES ET DES PRATIQUES EN PSYCHOLOGIE PROJECTIVE. NOUVELLES PROBLÉMATIQUES, NOUVELLES DÉCOUVERTES

Toutes les informations nécessaires sont sur le site 🔗 <http://www.rorschachparis2017.org/fr>

Vous pouvez vous y inscrire pour participer au congrès du mardi 18 au vendredi 21 juillet, à l'un des douze workshops proposés le lundi 17 juillet, au cocktail de bienvenue (gratuit) le mardi 18 en soirée, ainsi qu'au dîner de gala qui se tiendra sur un bateau-mouche le jeudi 20 juillet au soir.

Inscription sur la page 🔗 <http://www.rorschachparis2017.org/Inscription/fr>

Vous pouvez également soumettre une proposition de communication orale ou affichée qui sera évaluée par les membres du comité scientifique international. Cette soumission se fait par le site Internet en remplissant un formulaire: vous pouvez rédiger votre proposition en français mais il importe qu'elle soit conjointement soumise en anglais. Les communications retenues pour le congrès seront annoncées au mois de mars 2017.

🔗 <http://www.rorschachparis2017.org/Communications/fr>

📘 Une page Facebook a été créée :

<https://fr-fr.facebook.com/XXII-International-Congress-of-Rorschach-and-Projective-Methods-1528239027506891/>

N'hésitez pas à vous y rendre et à inviter vos collègues à la visiter!

✉ contact@rorschachparis2017.org

🌐 <http://www.rorschachparis2017.org/en>

AGENDA FFPP

7 janvier 2017 : BF
3 et 4 février : congrès et CAF
11 mars : BF
8 avril : BF

LECTURE

TROP DE VERRES TUENT

Voici une note de lecture de Karin Teepe sur le témoignage du chemin parcouru par Alain avec le docteur Raphaël Morenoe.

Le livre du Dr Raphaël MORENO, paru aux Editions « Qui Lit Vit », « Trop de verres tuent » est un livre atypique. Le meilleur résumé du thème est sans doute la propre formulation de l'auteur, placée en « guise » d'introduction : «... montrer ce que peut être une relation d'accompagnement de la personne alcoolique ».

Bien que ce livre s'attache aux relations médecins-patients ; de nombreux psychologues qui suivent des personnes souffrant de troubles addictifs y trouveront l'écho de leur propre clinique.

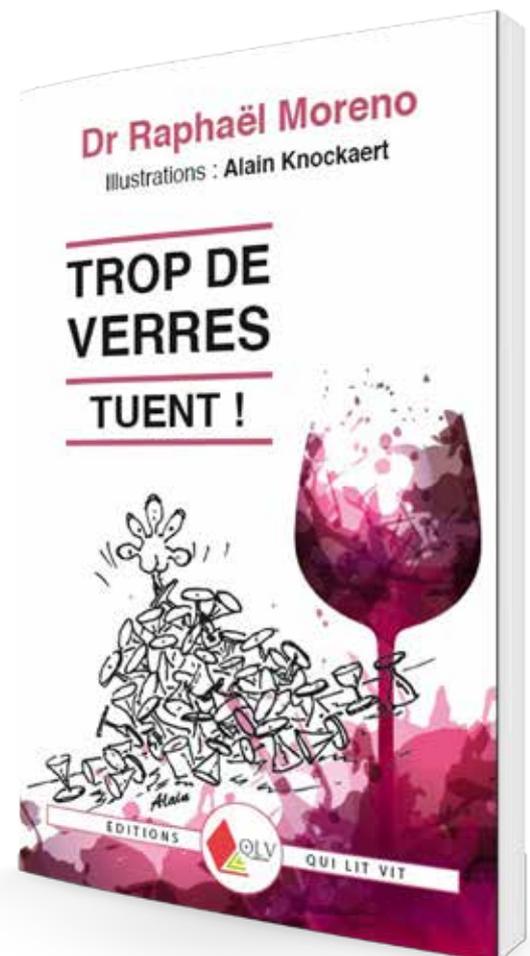
Ce faisant, ce livre se prête à l'exercice difficile de la description de l'intervention thérapeutique, du travail thérapeutique, de ce qui était appelé pendant un temps « description de cas ». Pour ce type d'écrits, l'évaluation du contexte, de ce qui entoure le sujet lui-même, la décision d'inclure ou non certains éléments dans le récit donne au livre sa forme et offre au lecteur des trames de compréhension et la possibilité d'effectuer des correspondances entre les différentes descriptions ou les événements relatés.

En l'occurrence, le contexte est appréhendé de manière large. Y entrent des remarques de l'auteur sur le quotidien des consultations médicales et ainsi, d'autres souffrances, d'autres patients s'imposent à l'attention du thérapeute. Dans le même mouvement, ces considérations peuvent se prêter au jeu des comparaisons entre souffrances diverses et introduire l'idée de la diversion, face à ce qu'exige « la relation d'accompagnement de la personne alcoolique ». Entrent également dans la construction du récit, des remarques plus personnelles de l'auteur sur sa rédaction, sur ses voyages, ses formations.

Cette utilisation du cadrage permet d'introduire une certaine compréhension du temps qui s'insère, qui passe, lentement ou plus accéléré et amène des

événements joyeux et des catastrophes.

À cet endroit un premier arrêt, une première respiration dans la lecture s'impose et donne à réfléchir sur la nature de cette relation d'accompagnement : ce travail se déploie dans le



temps et sur des périodes qui se comptent en années. Même si la problématique de la maladie alcoolique suggère la nécessité d'une intervention, d'un coup d'arrêt urgent, on est en réalité loin des urgences ou de la possibilité de prendre des décisions radicales suivies d'effet. Deuxième constat : la rencontre avec des patients alcooliques résulte de la pratique des consultations du médecin généraliste et elle se construit en fonction de ces pratiques individuelles.

Qui dit rencontre ne dit pas encore qu'une relation va s'instaurer. Le livre ne répond d'ailleurs pas directement à la question du « pourquoi » et du « comment » de la création d'une relation thérapeutique, probablement parce que les réponses univoques n'existent pas et qu'il faut attendre le développement d'un entrelacs de trames et de résonances. La question du regard, celui que le médecin /thérapeute pose sur son patient, est développée. Mais qu'est-ce qui fait que ces patients poussent la porte du praticien et se sentent en confiance pour exposer leurs difficultés et cette addiction honteuse ? La réponse se situe du côté du médecin, et elle est complexe, elle a trait tant à sa personnalité qu'à son histoire et traverse tout le livre, tantôt c'est l'auteur lui-même qui donne des clés, tantôt la conclusion est laissée au lecteur.

La forme utilisée est là aussi déterminante. Deux personnes co-existent dans ce récit, deux narrateurs qui racontent l'histoire à la première personne du singulier : le docteur et le patient. Parti-pris de la narration, parti-pris du choix des mots. On aboutit ainsi à une juxtaposition des deux points de vue qu'il serait illusoire de vouloir se faire recouvrir. En contraste cette écriture à deux voix soulève, tant pour le médecin que pour son patient, des convergences, des parallèles dans les souffrances et des différences.

Et le plus rafraîchissant est que ce sont les différences qui restent les plus mystérieuses, alors que le livre invite le lecteur au fil des pages à établir des parallèles, des connexions, des comparaisons, des correspondances, particulièrement lorsqu'il est question des enfances et de ses drames traversés par l'un et par l'autre.

C'est sans doute cet aspect qui a incité les commentateurs du livre à utiliser le qualificatif « humaniste », en cherchant à caractériser l'auteur et son propos.

La question de la réciprocité de l'échange (et de ses limites) au cours des consultations thérapeutiques est soulevée par les psychologues et psychothérapeutes depuis longtemps, en tout premier lieu par le psychanalyste Sándor FERENCZI. Le développement que le Dr MORENO en donne traverse tout le livre et se révèle passionnant. Il en résulte un constat ;

réussir à combler le fossé qui s'ouvre entre le patient alcoolique et le soignant ne découle pas en premier lieu d'une attitude altruiste ou généreuse, oublieuse de soi de surcroît, mais de l'intérêt pour l'autre qui se construit au fil des rencontres et de ses vicissitudes. L'auteur le dit bien, il passe par des phases de découragement, de lassitude, par un sentiment d'impuissance mais également d'espoir. A ces ressentis correspondent les remarques des patients qui expliquent au médecin que dans son cabinet, ils ne se trouvent plus sous le regard jugeant qu'ils ont rencontré chez les précédents praticiens ou dans la société qui condamne cette « maladie honteuse ». Les patients ont par ailleurs incorporé ce regard jugeant, ils ont fait leur la condamnation morale qu'ils rencontrent à l'extérieur et c'est une difficulté majeure pour l'intervention thérapeutique. Cela exige l'instauration d'une relation d'accompagnement afin que le patient puisse puiser le courage en vue d'entreprendre des soins en raison de la maladie et tenter de renoncer à cette addiction.

Qu'est-ce qu'on y gagne, à la fin, d'entreprendre ce cheminement long, pénible, dont on ne peut prédire la réussite ? Pour certains patients, la possibilité de se libérer de la maladie au moins pour un temps, ou de l'atténuer, pour d'autres, non. Que gagne le médecin ? D'avoir écrit le livre, pour sûr. De construire au fil du temps un contrepoids, une sorte de remède, une réponse souple et vivante, et non un raidissement face au risque du désespoir, du sien autant que de celui des autres face aux épreuves de la vie.

Le Dr MORENO a demandé à Alain KNOCKAERT, ancien patient qui a également illustré le livre, d'accepter d'y figurer comme celui qui parle à la première personne et de lui donner ainsi la réplique. L'acceptation indique le degré de confiance instauré entre les deux hommes.

Le livre défend une certaine vision de l'accompagnement des patients au fil du temps et propose une politique des petits pas plutôt que des solutions de l'ordre du « tout ou rien », une alternative à l'injonction « addiction ou abstention complète ». Avec son livre, le Dr MORENO plaide pour la possibilité d'un changement progressif pouvant ouvrir la voie vers l'abstention, changement étayé sur un accompagnement et sur une relation thérapeutique. L'humour est très présent, à commencer par le jeu de mots du titre !

Référence :

Raphaël Moreno, *Trop de verres tuent !*, Éditions Qui Lit Vit, La-Seyne-sur-Mer, 2016. 230 pages. ISBN : 978-2-919760-25-1.

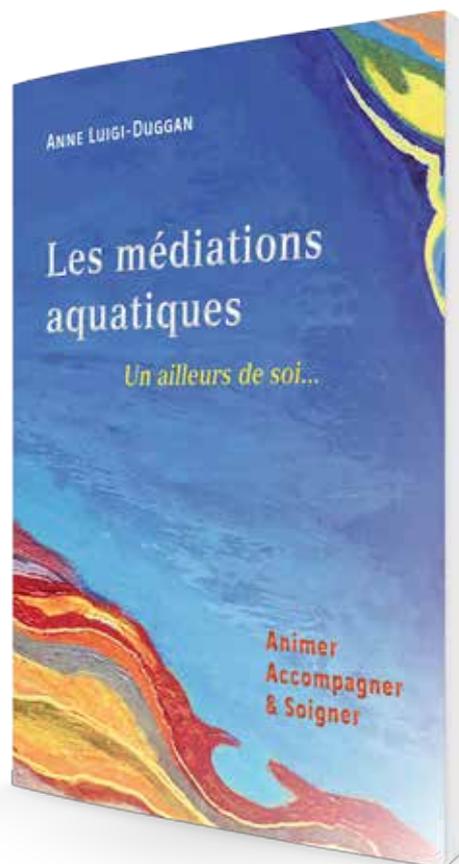
Site Éditions Qui Lit Vit

<http://editionsquilivit.com/fr/home/34-trop-de-verres-tuent--9782919760251.html>

LES MÉDIATIONS AQUATIQUES. UN AILLEURS DE SOI...

Anne Luigi Duggan nous a fait parvenir son dernier ouvrage. Psychologue et psychothérapeute, forte d'une expérience et d'une pratique clinique de plus de 20 ans avec l'eau, elle détaille ici sa réflexion sur une spécificité du travail appelé « médiations aquatiques ». Pas à pas, avec redondance et précisions nécessaires à une bonne compréhension, elle présente les points fondamentaux de ces pratiques.

Cet ouvrage propose de façon très accessible des appuis théoriques et pratiques facilitant la compréhension et l'utilisation de ce puissant outil qu'est l'eau. Il présente une synthèse novatrice, un autre regard qui ouvre des pistes de recherche et de réflexion sur les médiations aquatiques. Un des points forts de ce livre est qu'il s'adresse en trois tonalités distinctes aux animateurs, aux accompagnants et aux soignants.



Présentation (Auteur) :

Les médiations aquatiques sont une approche de la personne centrée sur la globalité, le respect des rythmes et la libre expérience de chacun avec l'eau.

Elles mettent en présence, dans une masse d'eau suffisante, un médiateur (l'eau), un médiateur (animateur, accompagnant ou soignant) et un public, une personne ou un groupe accueillis (médiés)

Ce sont des médiations à entrée corporelle qui puisent leurs richesses et leurs effets du fait que l'eau touche intérieurement chaque personne, déstabilise ses repères de terrien et entraîne des bouleversements physiques, physiologiques, pulsionnels et psychiques.

Par le travail conjoint du médiateur et du médié, l'eau devient espace de découverte et d'apprentissage, milieu révélateur et projectif, milieu de connaissance de soi et des autres, milieu de soins.

Référence :

Anne Luigi-Duggan, *Les Médiations aquatiques. Un ailleurs de soi...*, 2015. 430 pages. ISBN : 978-2-9551153-0-5.

Site dédié

<http://mediations-aquatiques.com>

MAGAZINES

DANS LES KIOSQUES - DÉCEMBRE 2016

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES

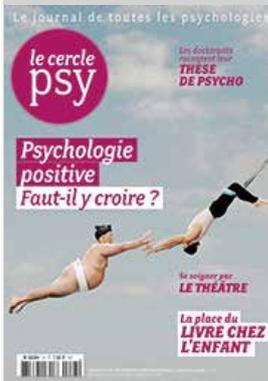


n° 343, déc. 2016 - janv. 2017

**Le WISC-V :
du nouveau pour
l'observation clinique**

<http://www.jdpsychologues.fr/>

LE CERCLE PSY



n° 23, déc. 2016 - jan.-fév. 2017

**Psychologie positive,
faut-il y croire ?**

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES



Hors Série n° 45,
déc. 2016 - jan.-fév. 2017

**Les grands penseurs
de l'éducation**

<http://www.scienceshumaines.com/>

SCIENCES HUMAINES



n° 287, décembre 2016

**La manipulation.
Pourquoi sommes-nous
tous influençables ?**

<http://www.scienceshumaines.com/>

PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES



n° 246, octobre 2016

**Nous ne pouvons
nous taire...**

<http://psychologues.org>

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE



n° 544, tome 69 (fasc. 4)
année 2016

**Handicap : un autre
regard ? Loi du 11 février
2005 : 10 ans après**

<http://www.bulletindepsychologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.



Le Journal des psychologues est né en 1982, initié par quelques psychologues qui ressentent le besoin de fédérer la profession par une revue émergeant du corps des psychologues ; celle-ci se veut différente des parutions scientifiques, non réductible aux revues de vulgarisation mais apportant néanmoins l'essentiel de l'information indispensable à une profession en mouvement. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la psychologie - psychologues praticiens, universitaires, étudiants, praticiens-chercheurs - ainsi qu'à tous les professionnels concernés dans leur pratique par la dimension psychologique.

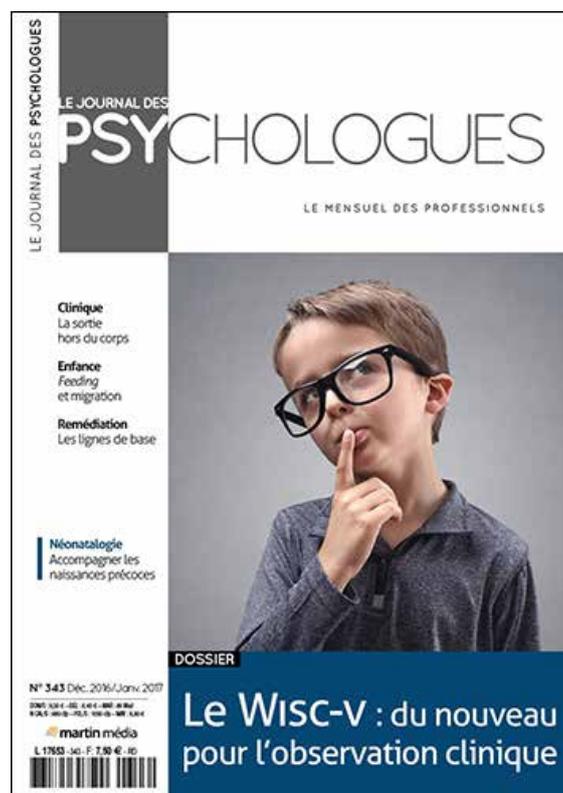
Chaque numéro est articulé autour d'un dossier de 40 pages et des articles complémentaires écrits par des praticiens ou des chercheurs sur des thèmes variés et dans tous les champs de la psychologie et les domaines d'exercice des psychologues : la psychologie de l'enfant, le handicap, l'insertion, les addictions, la psychothérapie, la psychanalyse, les neurosciences... On y trouve également un flash sur l'actualité de la profession, une sélection d'ouvrages et de revues scientifiques commentés, une rubrique agenda offrant une visibilité sur les journées d'études et congrès quelles que soient leur orientation théorique et technique...

Le Journal des psychologues est un outil de travail et un lieu original d'expression puisque tout un chacun peut exprimer son point de vue et faire partager son expérience. Il est à la fois source d'informations, lieu d'expression et support de formation et de connaissances. Revue indépendante, il met en exergue la transversalité de la psychologie sans a priori ni sectarisme, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.

Le journal des psychologues n° 343 Décembre - Janvier 2017
Le WISC-V : du nouveau pour l'observation clinique

Résumé : *L'évaluation de l'efficacité intellectuelle est aujourd'hui un champ très sophistiqué, tant au niveau théorique que psychométrique.*

Articles : *Nouveaux dispositifs de l'examen psychologique : apports du WISC-V* (G. Cognet) ; *Comment interpréter les indices du WISC-V ?* (J. Grégoire) ; *Les troubles d'apprentissage à l'épreuve du WISC-V* (B. Jumel) ; *WISC-V : un outil au service de la clinique ?* (K. Terriot) ; *Un modèle analogique de communication des résultats* (K. Terriot).



Le Journal des Psychologues sur internet :

<http://www.jdpsychologues.fr/>

Abonnement, archives des articles, librairie...

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2017

(du 01/01/2017 au 31/12/2017)

Catégorie 1	Cotisation normale	96 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	75 €
Catégorie 3	Non imposables ⁽¹⁾ (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Étudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	20 €

Avec le prélèvement automatique, adhérez à la FFPP pour 8 euros par mois.

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant et psychologue non imposable, sur justificatif.

Sur tous les tarifs, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale (sur justificatif) : UFMICT-CGT ; FERC-SUP CGT ; FSU ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA (SNPsyN)...

Adhésion organisationnelle 2016

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- **Nouveau** : réglez votre cotisation par **prélèvement automatique mensuel ou annuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention «cotisation 2016» au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :

✉ siege@ffpp.net

☎ 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

☎ 09 81 38 55 17

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.parisot@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 09 86 47 16 17 | Fax 09 81 38 55 17 | E-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net